FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE
EUROPÉENNE DE LA CONSTRUCTION

2015

RAPPORT ANNUEL

Inclus les rapports de

EIC

cca

FIEC

Créée en 1905
Personne juridique de droit français

27 pays (24 États Membres de l'UE, la Suisse, la Norvège et la Turquie)

30 Fédérations Membres nationales représentant des entreprises :
- de toute taille (de la PME unipersonnelle à la très grande entreprise)
- de toutes les spécialités du Bâtiment et du Génie Civil
- pratiquant toutes les méthodes de travail (ex. aussi bien des entreprises générales que des entreprises sous-traitantes)

Membres Associés :

BFW	Bundesverband Freier Immobilien- und Wohnungsunternehmen e.V.
EFFC	European Federation of Foundation Contractors
EQAR	European Quality Association for Recycling e.V.

Accord de Coopération :

NFB	National Federation of Builders (UK)

PARTENARIATS

Partenaire social dans le Dialogue social sectorial Européen pour l'industrie de la construction avec la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois)
http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=480&langId=fr&intPageId=37

Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
http ://www.eic-federation.eu/

Coopération avec les EIC (European International Contractors) pour les activités en dehors des frontières européennes
www.cica.net

Participant dans le ECF (European Construction Forum)
www.ecf.be

Membre de ESF (European Services Forum)
www.europeanhousingforum.eu

Organisation partnaire du CEN (Comité Européen de Normalisation)
www.cen.eu

Membre d'ECCREDI (European Council for Construction, Research, Development and Innovation)
www.eccredi.org

Membre associé du « Enterprise Europe Network » de la Commission Européenne
http ://een.ec.europa.eu/

Membre de WorldSkills Europe
www.euroskills.org

CAMPAGNES & PORTAILS

Partenaire de la Renovate Europe Campaign
www.renovate-europe.eu

Partenaire de la campagne de l'OSHA (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail) sur « les lieux de travail sains »
www.healthy-workplaces.eu

Partenaire de "BUILD UP" ("Le portail européen sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments")
www.buildup.eu

PROJETS

Partnaire du projet ChemXchange – Création d'une base de données pour les PME utilisant des substances chimiques dans le secteur de la construction
www.chemxchange.com

Siteweb FIEC-FETBB sur le détachement des travailleursx
www.posting-workers.eu

FIEC-EFBWW website on "Construction for youth"
http://www.construction-for-youth.eu/fr/

LE SECTEUR

3
MILLIONS D'ENTREPRISES
95 % de PME de moins de 20 salariés et 93 % de moins de 10

14.1
MILLIONS D'EMPLOIS

6.5 %
DE L'EMPLOI TOTAL EN EUROPE

28.7 %
DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

Cover photo : Germany © Kzenon - fotolia.com
This page : Hungary © pingu2004 - fotolia.com

42.3

MILLIONS DE TRAVAILLEURS

dans l' EU dépendent, directement ou indirectement, du secteur de la construction*

Effet multiplicateur :
1 emploi dans l'industrie de la construction
=
2 autres emplois dans d'autres secteurs*

* source : Communication de la Commission « La Compétitivité de l'Industrie de la Construction », COM(97) 539 du 4/11/1997, chapitre 2

45.1 %

DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

SOMMAIRE

Message du Président	4
Comité de Direction de la FIEC 2014–2016	6
Organigramme de la FIEC	7
FIEC Team	8
Congrès de la FIEC 2014 - Berlin	9
Compétitivité	14
Actions conjointes FIEC/ EIC	18
Commission Économique et Juridique (ECO)	22
Commission Sociale (SOC)	32
Commission Technique (TEC)	42
Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète	50
Le Partenariat Euro-Méditerranéen (MEDA)	52
Groupe de travail « Logement »	53
European International Contractors (EIC)	56
Confederation of International Contractors' Associations (CICA)	61
European Construction Forum (ECF)	65
Communication	68
Fédérations membres de la FIEC	71

1,211

MILLIARDS €

Total construction en 2014 (EU28)

8.8 %

DU PIB EN 2013 (EU 28)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai l'immense plaisir de vous présenter la dernière édition du Rapport Annuel de la FIEC, le premier publié à mi-chemin de mon mandat de 2 ans en tant que Président de la FIEC. Le rapport présente les activités de la FIEC depuis l'Assemblée Générale 2014 de Berlin jusqu'à l'Assemblée Générale 2015 de Bruxelles. Conformément à une tradition établie de longue date, nos collègues des **EIC (European International Contractors) et de la CICA (Confederation of International Contractors' Associations)** nous présentent également leur rapport d'activités.

80 % des réglementations nationales reposent sur le droit européen !

En période de crise, les critiques à l'égard de l'« Europe » ou de « Bruxelles » ont tendance à se faire de plus en plus visibles et véhémentes, parfois même en remettant en question la totalité du projet de l'Union Européenne. Bien que je puisse être d'accord avec certaines des critiques émises, je suis en total désaccord avec l'opposition générale au projet de l'UE. Les objectifs communs pour lesquels nous unissons nos forces, repris dans le traité constitutionnel de l'UE, notamment la paix, la prospérité économique, le bien-être social et le développement durable, continuent à être notre seule chance de veiller à ce que l'UE puisse défendre ses valeurs et rester compétitive sur le plan mondial.

La représentativité globale du secteur par la FIEC

La FIEC représente, sans aucune discrimination, les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles, à savoir les artisans, les PME et les grands groupes actifs à l'échelle internationale. C'est la force particulière de la FIEC qui a été une nouvelle fois confirmée, pour le dialogue social dans le secteur de la construction, par la dernière « étude de représentativité » réalisée par Eurofound pour la Commission européenne.

La participation d'entrepreneurs et d'experts des 30 fédérations membres de 27 pays ainsi que le rôle spécifique de « Représentant des PME » assuré par notre Vice-Président veillent à ce que chaque thème abordé par la FIEC reflète les intérêts de toutes les entreprises.

Nouvelles structures pour la Commission, nouvelles méthodes de travail

Tous les cinq ans, quand nous avons un nouveau Parlement et une nouvelle Commission, les personnes, les responsabilités, les structures de travail et les règles changent. Suite au dernier renouvellement de 2014, la Commission européenne s'est dotée d'une structure totalement nouvelle. En fait, le Président de la Commission Juncker a proposé une approche novatrice, avec la mise en place de 6 Vice-Présidents, coordonnant chacun un « cluster » de plusieurs commissaires, sans être en charge d'une Direction Générale

ACTIVITÉ DE LA CONSTRUCTION INVESTISSEMENT, SÉLECTION DE PAYS (FIEC N°58)

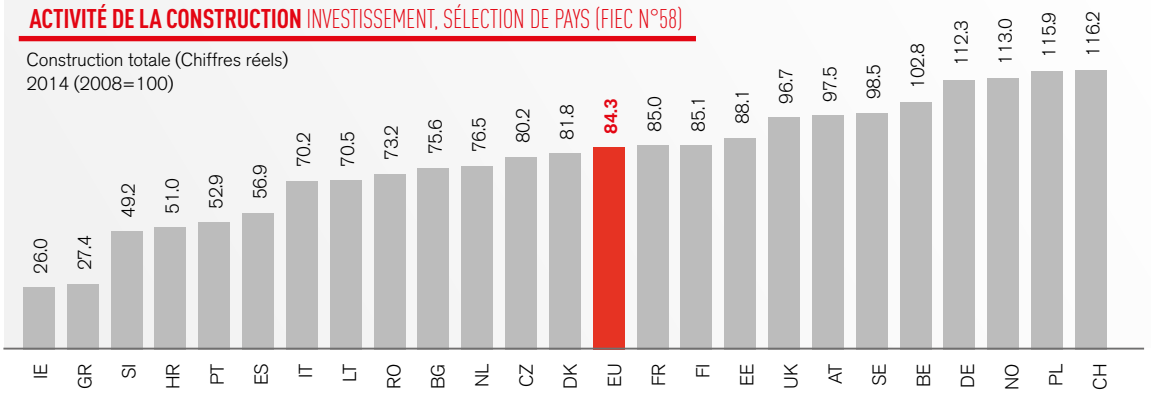

spécifique. Cela a également nécessité une adaptation de la structure des Directions Générales de la Commission, qui s'est traduite par une diminution du nombre de Commissaires. La FIEC a bon espoir que cette structure permette finalement à la Commission d'arriver en interne à une collaboration étroite sur les sujets concernant le secteur de la construction, que les intervenants du secteur demandent depuis plusieurs années.

La FIEC se réjouit également de la mise en œuvre du « **Plan Juncker** » [1] pour les investissements, la croissance et les emplois ainsi que la nouvelle approche d'une Europe « plus grande et plus ambitieuse pour les grands enjeux, et plus petite et plus modeste pour les petits dossiers ».

Dans ce contexte, il est important que notre industrie parle d'une seule voix, celle de la FIEC.

La construction est l'industrie de la solution !

En conclusion, j'aimerais rappeler notre principal message général :

Que ce soit pour préparer le terrain de la future croissance par le biais d'investissements dans les infrastructures, gérer la menace du changement climatique, lutter contre les pratiques illégales et en particulier la fraude sociale, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ou concevoir des villes qui répondent à l'évolution des besoins des générations futures, le secteur de la construction est le partenaire indispensable pour faire de l'avenir une réalité.

Tout en continuant à tirer les leçons de la crise financière et à trouver un moyen de passer de « l'austérité aveugle » à « l'austérité intelligente », nous devrions tirer profit des compétences, du savoir-faire et de l'engagement des hommes et des femmes de l'industrie de la construction.

Remerciements

À cette occasion, j'aimerais exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui, pendant la première année de mon mandat, ont participé activement à notre travail : mes collègues du Comité de Direction, les Présidents et membres de nos Commissions, Sous-commissions et Groupes de travail, les entrepreneurs et collaborateurs de nos fédérations membres, sans oublier notre équipe du secrétariat de la FIEC à Bruxelles.

Je tiens également à remercier nos interlocuteurs des institutions européennes et des fédérations avec lesquels nous avons étroitement collaboré sur de nombreux thèmes liés à la construction. J'aimerais tout particulièrement remercier notre partenaire social, la FETBB, avec qui nous avons - à nouveau - mené de concert et avec succès des conférences, des études et aussi abouti à un certain nombre d'importantes prises de position communes.

1. Détails dans le chapitre ECO page 22

> **Nous faisons entendre la voix des entrepreneurs !**
>
> *Si l'on considère que la base de la plupart des lois et des règles que nous devons respecter dans nos entreprises et sur nos chantiers de construction est chaque jour établie à Bruxelles et à Strasbourg, je ne peux qu'applaudir les efforts conjoints de nos organisations professionnelles au niveau national et européen visant à fournir des contributions d'experts à tout ce travail législatif dans des domaines tellement variés.*

Discutez avec nous !

Vos commentaires ou questions sur les thèmes abordés dans le Rapport Annuel 2015 sont les bienvenus, n'hésitez donc pas à nous contacter. Notre site Internet www.fiec.eu est également une précieuse source d'informations et contient toutes nos prises de position.

Johan Willemen
Président de la FIEC

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FIEC 2014–2016

Johan Willemen, BE
Président

Jean-Louis Marchand, FR
Vice-Président
ECO
(FR)

Maxime Verhagen, NL
Vice-Président
SOC
(BE-LU-NL)

Kjetil Tonning, NO
Vice-Président
TEC
(DK-EE-FI-LT-NO-SE)

Alexander Pongratz, AT
Vice-Président
Trésorier
(AT-CH-HR-HU-SI-SK)

Paolo Astaldi, IT
Vice-Président
Compétitivité
(IT)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président
ECF
(BG-CY-GR-RO)

Guillermo Aparicio, ES
Vice-Président
MEDA
(ES)

Frank Dupré, DE
Vice-Président
PME
(DE)

Emre Aykar, TR
Vice-Président
Président CICA
(TR)

Duccio Astaldi, IT
Vice-Président
Président des EIC

Ricardo Gomes, PT
Vice-Président
Communication
(PT-IE-MT)

ORGANIGRAMME DE LA FIEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil

Comité de direction

Commission Économique et Juridique (ECO)

Président :
Jean-Louis Marchand, FR
Rapporteur :
Christine Le Forestier, FIEC

Groupe de travail

Infrastructures de Transport
Président : Jean François Ravix, FR

Groupes de travail temporaires

Règles comptables internationales
Président : N.N.

Marché intérieur - Marchés porteurs
Président : Wolfgang Bayer, DE

Marchés publics
Président : Jan Wierenga, NL

Commission Sociale (SOC)

Président :
Maxime Verhagen, NL
Rapporteur :
Domenico Campogrande, FIEC

SOC-1 :
Formation professionnelle
Président : Alfonso Perri, IT
Président éxécutif : Jacques Lair, FR

SOC-2 :
Santé et sécurité
Président :
Cristina García Herguedas, ES

SOC-3 :
Aspects économiques et sociaux de l'emploi
Président : Michel Gili, FR

Compétitivité

Président : Paolo Astaldi, IT
Rapporteur : Ulrich Paetzold, FIEC

Groupe de Travail Logement

Président : Martin Lemke, BFW

Commission Technique (TEC)

Président :
Kjetil Tonning, NO
Rapporteur :
Sue Arundale, FIEC

TEC-1 :
Directives, normes et assurance qualité
Président : Jan Coumans, BE

TEC-2 :
Recherche, développement et innovation
Président : Bernard Raspaud, FR

TEC-3 :
Environnement
Président : Jan Wardenaar, NL (-12/2014)
Lennart Henriz, SE (01/2015-)

Groupes de travail temporaires

Critère de fin de statut des déchets
Président : Chris Harnan, EFFC
Réseaux énergétiques
Président : Daniel Boscari

EIC – European International Contractors e.V.
Président : Duccio Astaldi, IT
Directeur : Frank Kehlenbach, EIC

CICA – Confederation of International Contractors' Associations
Président : Manuel R. Vallarino, ROP (-12/2014)
(01/2015-) Emre Aykar, TR
Directeur Général : Roger Fiszelson, CICA

FIEC TEAM

Ulrich Paetzold
Directeur Général

Christine Le Forestier
Directeur Commission Économique et Juridique (ECO)

Domenico Campogrande
Directeur Commission Sociale (SOC)

Sue Arundale
Directeur Commission Technique (TEC)

Yasmina Koeune
Assistante

Joëlle Caucheteur
Assistante

Sylvie Masula
Assistante

Muriel Lambelé
Comptable

Marie-Cécile Bailly
Webmaster – Chargée de Communication

Le Secrétariat de la FIEC assure une double fonction : interne, vis-à-vis de ses fédérations membres, et externe, vis-à-vis des Institutions Européennes et d'autres organisations, aussi bien au niveau européen que mondial, dans le but de défendre et de promouvoir les intérets des entreprises du secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « interne », il s'agit d'une part d'assurer la coordination et le bon fonctionnement des structures et des organes internes de la fédération (Assemblée Générale, Conseil des Présidents, Comité de Direction, Commissions, Sous-commissions et groupes de travail, etc.) et, d'autre part, d'assurer la communication avec les fédérations membres de même que leur consultation pour toute action de la part des Institutions Européennes qui concerne directement ou indirectement le secteur de la construction.

En ce qui concerne le rôle « externe », il s'agit d'une part de représenter le secteur dans les débats avec les Institutions Européennes, dès les premières phases consultatives, d'en assurer le suivi et le bon déroulement et de proposer des initiatives, pouvant aller de l'action ponctuelle spécifique à l'organisation de séminaires/conférences. D'autre part, le Secrétariat assure aussi la coordination des contacts et des actions auprès d'autres organismes tels que les EIC (European International Contractors) et la CICA (Confederation of International Contractors' Associations).

CONGRÈS DE LA FIEC 2014 - BERLIN

Croissance et création d'emplois grâce à des investissements dans la construction - Conférence 27/6/2014

Lors de la conférence annuelle de la FIEC qui s'est tenue à Berlin et dont le thème était la croissance et la création d'emplois, l'industrie a invité les décideurs européens et nationaux à passer d'une « austérité aveugle » à une « austérité intelligente ».

Cette réflexion a en particulier été exprimée par le **Président Thomas Schleicher** dans ses conclusions finales qui étaient axées sur trois mots clés : financement, investissement et travail.

« *Nous devons nous débarrasser de l'austérité aveugle qui détruit l'économie réelle et notre secteur en particulier* », a souligné Thomas Schleicher. « *Dans un tel contexte, investir dans la construction, que ce soit dans les bâtiments ou dans les infrastructures, génère de la croissance et des emplois, avec un effet multiplicateur, à savoir que chaque emploi créé dans la construction équivaut à deux emplois dans d'autre secteurs.* »

Le secteur de la construction estime que les priorités de la société doivent aujourd'hui porter sur des logements abordables, l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations de services publics et des infrastructures qui connectent nos villes au niveau interne et avec le reste de l'Europe. Ces priorités sont également indispensables pour la durabilité et la compétitivité à long terme de l'Union européenne.

À cette fin, tant les nouvelles constructions que les travaux de rénovation et de maintenance devraient bénéficier d'un investissement adéquat. « *Si nous ne sommes pas en mesure de satisfaire ces besoins* », met en garde Schleicher, « *les Européens verront leur niveau de vie baisser et la compétitivité de l'Europe sera mise à mal par rapport à ses concurrents mondiaux* »

Mais, pour investir, il faut du financement et à une époque où l'argent public devient une denrée rare, il faudrait prendre en considération chaque alternative possible ou chaque source de financement supplémentaire et tant les entreprises, plus particulièrement les PME, que les ménages privés devraient bénéficier d'un accès au financement plus aisé.

« *Dans ce contexte, la fin justifie les moyens !* » souligne Schleicher.

Premièrement, le secteur devrait tirer au maximum profit du rôle de levier des fonds européens, via la ligne budgétaire du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe disponible pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications pour la période 2014-2020 ; ou via les fonds structurels qui mettent des moyens financiers à la disposition de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Cérémonie d'ouverture, Berlin - Konzerthaus
Thomas Schleicher, Président de la FIEC

Cérémonie d'ouverture, Berlin - Konzerthaus
Thomas Bauer, Président de la HDB

Florian Pronold, Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire

Deuxièmement, les États membres qui réalisent des investissements en faveur de la croissance et de la création d'emplois devraient bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'application des règles du Pacte de stabilité et de croissance. La fameuse « clause d'investissement » introduite en 2013 a eu un impact très limité par rapport aux besoins réels.

Troisièmement, il faudrait attirer davantage les investisseurs privés, non seulement au moyen d'incitants fiscaux ou d'instruments financiers innovants mais aussi par le biais d'une réserve crédible de projets. Les promoteurs de projets et les décideurs devraient faire confiance aux PPP et les utiliser quand et où ils peuvent être les plus utiles à un projet. Par ailleurs, il faudrait encourager les systèmes basés sur le principe de l'« utilisateur payeur » pour contribuer à la maintenance des infrastructures.

Ces idées ont été pour la plupart exposées par **Rainer Bomba**, Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand des Transports et des Infrastructures numériques, qui a plus particulièrement insisté sur les défis que représentent le changement climatique, la maintenance des réseaux d'infrastructure et l'environnement urbain.

Erich Gluch, Senior Researcher à l'ifo institute de Munich, a quant à lui présenté les principales tendances du secteur pour les années à venir, tandis que Thomas Huber, Directeur du Zukunftsinstitut de Munich, a exposé les perspectives à long terme concernant notre futur niveau de vie ainsi que le rôle majeur que l'industrie de la construction peut jouer dans ce domaine.

I. Première table ronde « Marchés de la construction / Investissements et financement »

Lors de la table ronde consacrée aux différents marchés nationaux de la construction et leur situation respective en termes d'investissements, **Thomas Bauer**, président du HDB, a insisté sur le fait que la concurrence déloyale avait un effet néfaste sur la santé des entreprises de construction et sur le marché en général. Cette situation donne lieu à des litiges juridiques stériles. Au contraire, Thomas Bauer a appelé à la création d'un nouveau système de partenariat dans le secteur, à une approche plus constructive qui profite à tous les acteurs du marché.

Kari Sandberg, Directeur Général d'EBA, a expliqué la situation en Norvège, dont l'économie est essentiellement basée sur le pétrole. Grâce à cela, le gouvernement investit dans des infrastructures au moyen de plans pluriannuels. Toutefois, cela n'empêche pas la Norvège d'être confrontée à un certain nombre de défis : mondialisation, changement climatique, manque de main-d'œuvre qualifiée, croissance de la population et sécurité routière, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans son allocution liminaire, **Guillermo Aparicio Torres**, Membre du Comité de direction de la CNC, a insisté sur l'urgence d'investir dans la maintenance de nos actifs. Il a expliqué que le manque d'investissements dans les bâtiments et les infrastructures coûte plus cher que les travaux de maintenance et de rénovation.

Woodwind Quintet

Présidents des fédérations hôtes HDB & ZDB avec le Président de la FIEC (de gauche à droite) Thomas Bauer (HDB) - Thomas Schleicher - Hans-Hartwig Loewenstein (ZDB)

À cet égard, il s'est montré favorable à l'application obligatoire du principe de l'« utilisateur payeur ». De plus, il a indiqué que les États membres qui réalisent des investissements en faveur de la croissance devraient bénéficier d'une plus grande flexibilité dans l'application des règles du Pacte de stabilité et de croissance.

La discussion a confirmé que les principales priorités du secteur portaient sur une concurrence loyale, la construction et la maintenance d'infrastructures stratégiques et les coûts de construction. Les participants ont appelé à une plus grande flexibilité des règles du Pacte de stabilité et de croissance quand les États membres investissent dans la croissance.

II. Deuxième table ronde « Emploi des jeunes »

Dans un secteur à forte intensité de main-d'œuvre comme la construction, les travailleurs représentent l'un des facteurs essentiels de la compétitivité. Les changements démographiques, avec un vieillissement accru de la population, combinés à la faible attractivité de notre secteur pour les jeunes expliquent pourquoi les politiques d'emploi, tant nationales qu'européennes, mettent avant tout l'accent sur « l'emploi des jeunes ».

Les principaux défis qui doivent être relevés, dans la plupart des États membres, peuvent se résumer comme suit :

Les jeunes sont confrontés à de nombreux problèmes tout au long de leur parcours entre l'école et le travail. Dans de nombreux pays, les jeunes éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi stable à cause d'une réglementation inefficace du marché du travail ou d'institutions qui fonctionnent mal. Des résultats plus favorables peuvent être constatés dans les pays qui disposent de systèmes d'apprentissage bien établis.

Il existe d'importantes inadéquations des compétences sur le marché du travail. Bien que ce soient les travailleurs peu qualifiés qui restent les plus vulnérables au chômage, même les jeunes les plus qualifiés sont de plus en plus touchés par le chômage à long terme. Ces inadéquations des compétences représentent une menace grandissante pour la compétitivité de l'industrie européenne.

Malgré la crise, il reste plus de deux millions d'emplois vacants dans l'Union européenne. La raison de chaque poste vacant réside souvent dans le fait que l'on ne trouve pas de travailleurs disposant des compétences requises sur le marché local. Un manque d'expérience professionnelle à l'étranger, une mauvaise connaissance des langues étrangères et des problèmes avec la reconnaissance des qualifications sont des facteurs qui entravent la mobilité de la main-d'œuvre.

Les systèmes existants mis en place dans les différents pays pour relever ces défis sont étroitement liés à la structure de programmes de formation nationaux et peuvent donc fortement varier d'un pays à l'autre. Malgré ces différences, l'échange d'informations et de bonnes pratiques peut toujours apporter de la valeur ajoutée. Les discussions de la table ronde visaient dès lors à présenter les succès et les échecs de certaines initiatives nationales.

Jacques Lair, co-président de la FFB, Co-Président de la sous-commission SOC-1 « Formation professionnelle »,

Conférence - Berlin (Hotel Hilton) Rainer Bomba, Secrétaire d'état au ministère fédéral des transports et de l'infrastructure numérique

Atelier 1 : Marché de la construction en Europe - Besoin en investissements et en financement (de gauche à droite) Ursula Weidenfeld, modérateur de la conférence - Guillermo Aparicio Torres, membre du Conseil CNC (ES) - Kari Sanberg, Chief Executive Officer (NO) d'EBA - Thomas Bauer, Président de la HDB (DE)

a expliqué qu'en France, les organisations d'employeurs de l'industrie de la construction, la FFB et la FNTP, estimaient que le système de formation centralisée ne livrait pas de résultats suffisamment satisfaisants, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif. Elles ont dès lors décidé d'entreprendre différentes initiatives (campagnes d'information pour les jeunes et les entreprises, visites de chantier, etc.), dont des négociations avec les autres partenaires sociaux pour aborder les problèmes de la rémunération et des conditions de travail. Toutes ces initiatives ont fourni des résultats positifs et la proportion de jeunes de moins de 25 ans dans les entreprises de construction a atteint plus de 17 %. Malheureusement, la crise persistante a eu un impact négatif sur ce chiffre au cours des deux dernières années.

Tarmo Pipatti, Directeur général de RT, a présenté une initiative finlandaise qui a été élaborée conjointement par les partenaires sociaux nationaux, dans le but de fournir des emplois à durée déterminée aux jeunes, avec l'aide de subventions publiques pour l'entreprise et pour le jeune travailleur. L'initiative prévoyait qu'à la fin du contrat à durée déterminée, l'entreprise concernée engagerait le jeune travailleur sur la base d'un contrat d'emploi à durée indéterminée. Malheureusement, le cadre législatif restrictif en matière de subventions publiques, tant sur le plan national qu'européen, n'a pas permis de mettre cette initiative en place.

Enfin, **Hans-Hartwig Löwenstein**, Président de la ZDB, a présenté la situation en Allemagne où le taux de chômage des jeunes n'est que de 7 %, principalement grâce au « système dual » allemand en matière de formation professionnelle. Ce système repose sur le principe selon lequel l'apprentissage est organisé dans des écoles professionnelles ainsi que dans des entreprises et des centres de formation du secteur de la construction. Cela permet aux jeunes de mettre en pratique les connaissances acquises à l'école et le système ne peut exister que si les entreprises participent et proposent des postes d'apprentissage. À l'heure actuelle, les entreprises allemandes investissent près de 600 millions d'euros par an dans la formation professionnelle.

Les exemples présentés montrent clairement que l'on a besoin de politiques ciblant l'emploi des jeunes, en particulier dans l'industrie de la construction, mais qu'il faut aussi un cadre législatif clair, un financement adéquat et une bonne collaboration entre les partenaires sociaux.

En cette période de chômage élevé, surtout parmi les jeunes, et vu les changements démographiques qui entraînent un vieillissement de la main-d'œuvre, les priorités du secteur doivent porter sur des mesures et des politiques visant à garantir que l'industrie de la construction offre de réelles perspectives de carrière aux travailleurs à la fois qualifiés et peu qualifiés, avec des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, des conditions de travail attractives et de la satisfaction au travail.

Atelier 2 : Emploi des jeunes - Réussite et échec des initiatives nationales (de gauche à droite) Ursula Weidenfeld, modérateur de la conférence - Jacques Lair, FFB (FR), Co-président SOC-1 Formation professionnelle - Tarmo Pipatti, Directeur Général RT (FI) - Hans-Hartwig Loewenstein , Président ZDB (DE)

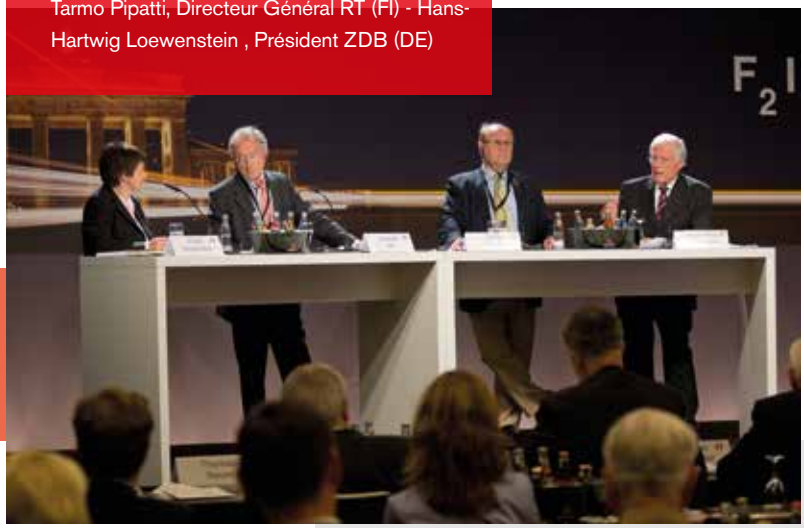

Erich Gluch, Chercheur Senior pour le ifo-Institute, Munich

Thomas Huber , Directeur Zukunftsinstitut - Munich

Soirée de gala, Berlin - Orangerie du Château de Charlottenburg Nouveau Président et Président sortant de la FIEC et leurs épouses Thomas Schleicher & Eliane Schleicher - Johan Willemen & Ann Smets

COMPÉTITIVITÉ

Paolo Astaldi, IT
Président

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

« Construction 2020 » : une autre année de « Partenariat Public Privé »
Suite à l'aperçu présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Tajani, lors du Congrès de la FIEC d'Istanbul en 2012, le Forum de Haut Niveau (HLF) et ses Groupes Thématiques (GT) ont continué à travailler sur les cinq domaines prioritaires et ont présenté les progrès réalisés ainsi que des recommandations lors de la réunion du HLF le 25/3/2015.

Ce chapitre contient des extraits du rapport présenté lors de cette réunion du HLF.

A) Structure de travail et gouvernance

La structure de gouvernance globale élaborée par la Commission est restée inchangée :

- Le Forum stratégique tripartite de Haut Niveau (HLF), qui contrôle la progression générale de la mise en œuvre du Plan d'action et de ses objectifs, émet des avis et suit les recommandations des cinq Groupes Thématiques.
- Les 5 Groupes Thématiques (GT), qui traitent des 5 objectifs stratégiques majeurs
- Le Secrétariat, dirigé par l'« unité construction » de la Commission (DG GROW.G.1) avec l'aide du consultant externe ECORYS (avis d'attribution de marché « 2014/S 021-032063 »)

La FIEC et les EIC participent activement à ces GT, la FIEC est présente dans les 5 GT et les EIC, dans le GT 5 « Compétitivité internationale ». Les deux fédérations contribuent aux travaux de préparation et de suivi du Secrétariat et du consultant externe (ECORYS).

B) Recommandations générales des GT au HLF (extraits)

- Vu que la situation et les besoins varient d'une région à l'autre, il est nécessaire d'adopter une approche locale en termes de politiques et de mise en œuvre dans le secteur de la construction …
- Il faut une plus grande implication des États membres …
- Point fort : communiquer les bonnes pratiques et sensibiliser aux initiatives menées au niveau de l'UE …
- Accorder une plus grande attention aux opportunités offertes par la recherche (fonds, partenariats, etc.) dans différents domaines … pourrait créer de nouvelles sources de croissance.
- Mettre l'accent sur les discussions au sein de petits groupes d'experts ad hoc sur des thèmes spécifiques …
- Organiser les réunions de manière plus interactive afin de formuler des points de vue communs de manière plus efficace et efficiente.

> *“ Une opportunité unique pour le secteur de la construction : Plus que n’importe quel autre secteur, la performance du secteur de la construction est non seulement l’un des principaux moteurs de l’économie réelle en Europe mais a aussi un énorme impact sur la qualité de vie des générations actuelle et future, de par la qualité et la disponibilité des logements, des locaux commerciaux et des infrastructures. ”*
>
> (Daniel Calleja, Directeur Général de la DG GROW, lors de son allocation d’ouverture de la réunion du HLF le 25/3/2015)

C) Principales recommandations des GT au HLF (extraits)

I. GT 1 : Promouvoir les investissements

1. Le suivi du rapport [1] de l’Energy Efficiency Financial Instruments Group (EEFIG) devrait aborder les catalyseurs …, comme la nécessité d’un cadre réglementaire cohérent en matière d’efficacité énergétique, la standardisation et l’utilisation efficace des moyens disponibles dans le cadre des Fonds structurels.

2. L’évaluation des biens immobiliers devrait être étayée par des données factuelles pour mieux mesurer la valeur de la performance énergétique et environnementale. Les membres du GT1 suggèrent de créer … un groupe de travail spécifique … mener des actions axées sur (a) le renforcement de la base de données concernant l’impact du développement durable sur les valeurs immobilières, (b) le renforcement des données factuelles pour en tirer des conclusions … et (c) l’intensification et l’amélioration du dialogue entre le secteur immobilier, le secteur de l’évaluation immobilière, le secteur de la construction et les institutions financières, afin d’améliorer la propension à investir et la gestion des risques connexes.

3. … Il faut mettre l’accent sur la façon : a) d’élaborer une série de critères de classification des coûts, … , b) d’étudier l’implication du CCV (coût du cycle de vie) … dans les marchés publics, et c) d’élaborer un scénario pour continuer à mettre en œuvre le CCV dans les processus de travail du secteur privé.

4. Afin de mieux faire découvrir le potentiel offert par les instruments financiers, il faudrait partager l’expérience pratique acquise avec des modèles financiers public-privé.

II. GT 2 : Compétences et qualifications

1. Un financement durable pour des programmes de formation à long terme est indispensable … De bonnes pratiques et des méthodes innovantes au niveau national/régional … doivent être identifiées et encouragées.

2. Des partenariats entre des universités/le secteur de l’enseignement et les entreprises du secteur de la construction sont essentiels pour une préparation sur mesure de futurs employés,… Ces partenariats, activités et événements spécifiques devraient être encouragés et suivis …

3. Une promotion efficace des possibilités de financement de l’UE pour des activités de formation est recommandée. … promouvoir l’initiative « Apprenticeship Pledge » [2] parmi leurs affiliés.

4. La mobilité est l’un des principaux facteurs permettant de remédier aux déséquilibres géographiques des compétences du secteur et de contribuer à améliorer la base du capital humain du secteur … Des organisations sectorielles et éducatives, tout comme des services publics pour l’emploi, peuvent jouer un plus grand rôle à cet égard… et ces activités pourraient être mieux soutenues par des instruments financiers européens, des initiatives spécifiques et de bonnes pratiques identifiées devraient être encouragées.

1. https ://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/Final %20Report %20EEFIG %20v %209.1 %20 24022015 %20clean %20FI NAL %20sent.pdf

2. Dans le cadre d’un contrat de service, la FIEC apportera son aide à la DG GROW pour une action spécifique « engagements de la construction » liée à l’action “European Alliance for Apprenticeship” de la DG EMPL.

Réunion du forum de haut niveau à Bruxelles (25/3/2015)
M. Antti Peltomäki, Directeur Général adjoint de la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (à gauche)
M. Frank Kehlenbach, Directeur des EIC, European International Contractors (à droite)

III. GT 3 : Utilisation durable des ressources naturelles

1. Afin d'améliorer l'acceptation du cadre d'évaluation, il faudrait identifier les besoins du marché du point de vue de la demande … dans l'élaboration d'indicateurs clés.

2. Une étude technique et économique devrait soutenir l'élaboration d'outils et/ou de lignes directrices spécifiques pour l'évaluation des bâtiments avant toute démolition et rénovation. … un protocole standardisé pour la gestion du recyclage des déchets de construction et de démolition devrait accroître le potentiel des matériaux recyclés. Cela devrait s'accompagner, le cas échéant, d'une définition de critères sains permettant de déterminer la fin de l'état de déchet.

3. Des instruments financiers devraient aussi inciter le secteur privé à analyser les opportunités d'investissement et de financement dans les installations de recyclage des déchets de construction et de démolition. De plus, les marchés publics verts pourraient faciliter l'accès aux marchés publics et l'utilisation efficace des matériaux recyclés.

4. Enfin, l'urbanisation locale devrait envisager la création de nouvelles installations de recyclage des déchets de construction et de démolition lorsqu'elles sont économiquement viables.

IV. GT 4 : Marché intérieur

1. Le GT4 doit assurer / soutenir une interaction entre les des parties prenantes pour le « contrôle d'aptitude » 'pilote, mesurer les progrès réalisés et évaluer les résultats.

2. Améliorer les informations fournies par des points de contact (… dans différentes langues), ainsi qu'étudier de bonnes pratiques pour une communication efficace … .

3. Évaluer en 2015 les résultats du projet ELIOS et les propositions 2014 de la CE dans le cadre de la directive sur les services en vue d'améliorer la couverture d'assurance transfrontalière.

4. Il faut poursuivre la mise en œuvre, la simplification, l'évolution et la promotion des Eurocodes.

5. Améliorer la surveillance du marché des produits de construction : a) améliorer la diffusion des informations pour sensibiliser l'opinion publique (par ex. sur les obligations légales, les informations de contact pour les autorités de surveillance du marché ainsi que les actions et les procédures de surveillance du marché) ; b) améliorer la coopération avec des acteurs économiques concernés …

V. GT 5 : Compétitivité internationale

1. Les efforts de coopération devraient se concentrer sur les marchés des pays africains, limitrophes et des États-Unis, et éliminer les obstacles à l'accès au marché…, en particulier ceux relatifs aux investissements directs étrangers (IDE) ou à l'établissement de bureaux locaux…. En ce qui concerne l'accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis (TTIP), un suivi spécifique est requis pour les services maritimes et de dragage aux États-Unis (Jones Act). …

2. De plus, l'internationalisation des PME dans le secteur de la construction devrait être davantage soutenue par des mesures de facilitation des exportations au niveau de l'UE.

3. Il faudrait davantage soutenir l'élaboration de la proposition visant à impliquer les agences de crédit à l'exportation dans des fonds de développement européens afin d'accroître les bénéfices des fonds de développement européens pour les entrepreneurs européens, par exemple grâce à un soutien continu de la proposition des EIC pour « ITF Africa 2.0 » [3] et son intégration dans le GT 6 EUBEC [4].

4. La conception et l'élaboration de règles de conception-construction-exploitation dans les marchés publics pour les pays en développement devraient se baser sur une consultation adéquate des intervenants de l'industrie de la construction.

5. Des critères environnementaux et sociaux stricts (par ex. la responsabilité sociale des entreprises) dans des projets internationaux et d'aide au développement devraient garantir des règles du jeu équitables entre les entreprises de l'UE (ou de l'OCDE) et d'autres concurrents.

6. Il faudrait élaborer et appliquer dans les négociations en cours de bonnes pratiques en matière de conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle avec des pays prioritaires. Il faudrait aussi étudier d'autres moyens de garantir la reconnaissance des qualifications professionnelles.

7. Il faudrait analyser de nouvelles pistes de coopération internationale sur des normes avec des acteurs du secteur privé … et du secteur public.

8. Il faudrait poursuivre la promotion des EUROCODES dans les pays limitrophes, le Moyen-Orient et le Conseil de coopération du Golfe.

D) Recommandations pour la structure de gouvernance et pour le suivi (extraits)

Les recommandations suivantes sont le résultat d'une enquête menée par la Commission auprès des participants du HLF/ GT sur la nature et l'accent souhaités des futures activités menées dans le cadre de l'initiative « Construction 2020 » :

- Collaborer davantage avec des organisations pour organiser des événements rassemblant les parties prenantes sur des sujets spécifiques … ;
- Convoquer des réunions de travail spécifiques sur des thèmes spécialisés … ;
- Favoriser le travail de groupe et les exercices interactifs … ;
- Intensifier l'implication des États membres … ;
- Donner accès aux statistiques actualisées sur les tendances du marché du travail afin de faciliter la prise de décisions (groupe thématique 2)
- Privilégier un calendrier de réunion fixe et éviter des changements de dates ;
- Pour garantir une véritable coopération dans l'élaboration de solutions européennes et la réussite de leur mise en œuvre, un meilleur soutien financier pour les frais de déplacement des experts en provenance des États membres et des représentants des États membres devrait susciter une plus grande volonté d'assister aux réunions des GT.

E) La vision de la Commission pour la construction

Sur la base des résultats actuels de « Construction 2020 », Daniel Calleja, Directeur Général de la DG GROW, a présenté au HLF la vision de la Commission sur les développements futurs du secteur :

1. une industrie attractive qui offre aux jeunes travailleurs compétents et talentueux des carrières intéressantes ;
2. une industrie qui déploie les dernières innovations en matière de produits et de processus et qui intègre des solutions numériques - à la fois sur le plan de la conception et de la fonctionnalité ;
3. une industrie durable qui fournit des solutions économiques à faible émission de carbone, sur la base de relations intégrées dans la chaîne d'approvisionnement ;
4. une industrie qui livre des biens de construction ayant une valeur à long terme pour les clients sur les marchés nationaux et à l'étranger ;
5. un fournisseur de solutions pour faire face aux défis climatiques, sociaux et environnementaux ;
6. un fournisseur de solutions afin que les autorités publiques améliorent la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des logements.

3. Pour plus de détails, consultez le chapitre sur les EIC dans ce rapport (page 58, point V, VI)

4. Plateforme de l'UE pour le financement mixte dans la coopération extérieure, Groupe technique 6 « Financement du secteur privé »

ACTIONS CONJOINTES FIEC/ EIC

Regrouper les forces et le savoir-faire

L'importance des questions internationales ayant un impact direct sur le Marché Intérieur de l'UE a augmenté depuis quelques années. Étant donné que les intérêts internationaux des fédérations membres de la FIEC et de leurs entreprises membres sont défendus par l'organisation sœur de la FIEC, les EIC (European International Contractors), combiner les forces, le savoir-faire et les efforts des deux fédérations est le meilleur atout pour avancer efficacement sur ce sujet.

Les activités internationales statutaires des EIC sont exposées dans le chapitre sur les EIC qui commence à la page 56.

"

Concurrence loyale sur des marchés ouverts

Afin d'éviter tout malentendu, la FIEC et les EIC aimeraient rappeler qu'ils sont fermement opposés à toute forme de protectionnisme et qu'ils sont en faveur d'une concurrence équitable sur des marchés symétriquement ouverts. La concurrence, à condition qu'elle soit équitable et saine, contribue au progrès et à l'innovation, tandis qu'une concurrence déloyale et malsaine, basée uniquement sur le prix le plus bas, met l'économie et la société de l'UE en péril.

La FIEC et les EIC sont favorables à des opportunités d'accès aux marchés réellement réciproques/ symétriques ainsi qu'à des mesures incitatives correspondantes (par ex. des instruments de défense commerciale) au niveau de l'UE, si des négociations internationales ne permettent pas de réaliser des progrès tangibles.

"

A) Entreprises publiques de pays tiers sur le Marché Intérieur de l'UE

L'accès des entreprises publiques de pays tiers aux marchés publics de l'UE reste un problème persistant et il est essentiel de ne pas s'en désintéresser, simplement parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux cas observés au cours des 12 derniers mois. La crise économique et les problèmes budgétaires que subissent de nombreux États membres risquent de conduire les pouvoirs adjudicateurs à prendre sérieusement en compte des contrats de construction et de financement combinés offerts par des entreprises publiques de pays tiers.

B) Règlement « Accès aux marchés »

Étant donné que la situation au Conseil n'a pas fondamentalement changé et que, jusqu'à présent, une majorité était opposée à cette proposition de règlement (COM/2012/0124), la nouvelle Commission a établi en décembre 2014 : « Une proposition à modifier conformément aux priorités de la nouvelle Commission afin de simplifier les procédures, en raccourcissant les délais des enquêtes, et en réduisant le nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre. » [1]

Pour l'instant, aucune proposition amendée n'a été adoptée par la Commission européenne.

1 Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 [COM(2014)210], Annexe II, point 50

Comité de Direction de la FIEC (Membres du CD 2012-2014 et nouveaux membres du CD 2014 – 2016) lors d'une rencontre avec des membres du Comité de Direction des EIC – Berlin (bureaux de la ZDB) 26/6/2014
De gauche à droite (à l'arrière sur l'escalier)
Juha Kostiainen (EIC-FIN), Guillermo Aparicio (FIEC-ES), George Demetriou (EIC-GR), Per Nielsen (EIC-SE) Frank Dupré (FIEC-DE), Wouter Remmelts (EIC-NL), Karl-Heinz Müller (EIC-DE)
(au premier rang) Plácido Álvarez (EIC-ES), Michel Buro (FIEC-CH), Philippe Dessoy (EIC-BE), Alexander Pongratz (FIEC-AT), Kjetil Tonning (FIEC-NO), António Mota (EIC-PT), Jean-Louis Marchand (FIEC-FR), Maxime Verhagen (FIEC-NL), Emre Aykar (FIEC-TR), Duccio Astaldi (EIC Président), Jacques Huillard (FIEC-FR), Johan Willemen (FIEC-BE), Thomas Schleicher (FIEC Président), Michail Daktylidis (FIEC-GR), Néstor Turró (FIEC-ES), Jesper Arkil (EIC-DK)

C) Conditions contractuelles équitables dans des projets financés par l'UE

Alors que, par le passé, le problème des conditions contractuelles (FIDIC) déloyales était surtout préoccupant pour les entrepreneurs internationaux d'Europe qui travaillent sur des marchés étrangers, les problèmes rencontrés avec les conditions contractuelles modifiées « Red Book » et « Yellow Book » de la FIDIC se sont prolongés au sein de l'Union européenne, principalement dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est, où ils avaient été « importés » par des institutions de financement internationales pendant de la période de pré-adhésion.

I. GT « Pologne »

À la demande des fédérations polonaises PZPB (entrepreneurs) et ZPBUI (ingénieurs-conseils), la FIEC et les EIC ont continué à joindre leurs forces et leur savoir-faire au cours de la période sous revue.

À Varsovie, le 5/12/2014, le gouvernement polonais a finalement organisé le workshop annoncé en juillet 2013 dans sa réponse à la lettre commune envoyée par six ambassadeurs d'États membres. Ont participé à le workshop les délégations de neuf ambassades ainsi que des représentants de la FIEC et des EIC. Le gouvernement polonais a exposé les progrès réalisés, l'amélioration des procédures et la modernisation de la législation. Les ambassades et l'industrie de la construction ont présenté leur point de vue sur l'expérience vécue et ont aussi suggéré d'autres améliorations. Le workshop a révélé que les efforts communs de la FIEC, des EIC, des fédérations polonaises et des ambassades des États membres avaient permis de réaliser des progrès sur le plan législatif. Il a été convenu de poursuivre ces efforts ainsi que le dialogue avec le gouvernement/l'administration polonaise.

En 2015, nous avons appris qu'une étude universitaire, commandée par les autorités polonaises, avait été finalisée et acceptée et qu'elle devrait être publiée très prochainement. Cette étude soulève un certain nombre de préoccupations relatives à la préparation et à la gestion de projets, qui ont déjà été formulées par des entrepreneurs et des ingénieurs polonais ainsi que mentionnées dans des documents de la FIEC et des EIC. Le groupe de travail étudiera ce rapport en détail et décidera du suivi à donner.

Le groupe de travail conjoint a aussi l'intention d'élaborer une « Charte des 21 exigences » reprenant les principes de base d'une gestion saine, efficace et équitable de projets d'infrastructure, laquelle servirait de complément au travail réalisé sur les conditions de marchés publics. Cette charte serait utilisée pour garantir que de bonnes pratiques commerciales généralement acceptées soient appliquées dans les contacts avec les autorités polonaises, les institutions européennes et les institutions de financement internationales.

II. Roumanie

Il y a quelques années, la Roumanie a publié des règles modifiées sur la base de plusieurs modèles de contrats de la FIDIC, sans respecter l'équilibre général des conditions de la FIDIC. La FIEC et les EIC, en collaboration avec la FIDIC/ ARIC (ingénieurs-conseils) et l'ARACO (entrepreneurs), se sont opposés à cette publication et se sont exprimés en faveur de conditions équitables et équilibrées. Le gouvernement roumain a récemment entamé une révision de ces clauses. Suite à plusieurs changements d'opinion et à d'autres problèmes, ce processus n'a pas encore conduit à la publication de nouvelles séries de conditions particulières. Les entrepreneurs et les ingénieurs-conseils poursuivront leur collaboration avec le gouvernement roumain afin de contribuer à des conditions contractuelles équitables et équilibrées.

D) « Éthique » (combattre les comportements non-éthiques dans les marchés publics)

Ce groupe de travail conjoint, présidé par Per Nielsen (Trésorier des EIC, ancien Vice-Président de la FIEC) a été relancé étant donné que la voix des entrepreneurs doit encore jouer un rôle plus important dans toutes ces discussions, conférences et autres actions dans lesquelles la construction a tendance, à tort ou à raison, à être citée parmi les premiers secteurs à risque.

I. ISO 37001 : norme de gestion anti-corruption (PC [2] /278)

Cette initiative repose sur la norme britannique BSI 10500 relative au management anti-corruption qui était une réponse à la « UK Bribery Act 2010 » (entrée en vigueur en juillet 2011), qui était à son tour la réponse britannique à l'UNCAC, la Convention des NU contre la corruption de 2003. Il est intéressant de souligner que la norme BSI est aussi utilisée comme document de base pour la norme ISO.

Le 9/9/2014, la FIEC a officiellement reçu le « statut de liaison » avec l'ISO PC/278, de sorte que le représentant FIEC/EIC, Per Nielsen, a pu assister aux réunions des 16-19/9/2014 (Miami) et 23-27/3/2015 (Paris).

Entre ces deux réunions, le GT « Éthique » FIEC/ EIC a rédigé une prise de position détaillée avec des propositions de modifications du projet de « norme de management anti-corruption », dont la plupart ont été acceptées lors de la réunion de Paris. Le secrétariat PC/278 fournira un projet révisé à temps pour préparer des propositions d'amendements en vue de la dernière réunion PC/278 prévue pour septembre / octobre 2015. Le projet de norme ISO sera alors traduit et voté. Étant donné qu'il y a actuellement trois pays ISO opposés à l'idée d'avoir une norme ISO vérifiable, il est probable que l'ISO 37001 soit finalement publiée à l'été 2016.

2 Définition ISO de « PC » : Les Comités de Projet sont des structures créées pour répondre à un besoin ponctuel de norme internationale sur un sujet très spécifique qui ne relève pas du domaine des travaux d'un Comité Technique existant (TC). Les comité de projet sont dissous dès que la norme est publiée.

Switzerland © djama - fotolia.com

II. Comité Economique et Social Européen, CCMI/ 132

Le CESE rédige également une prise de position sur la lutte contre la corruption. Le but est d'éviter une approche sectorielle dans le rapport et de se concentrer sur des thèmes généraux et intersectoriels. Le groupe d'étude auquel participe Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC, se réunira une troisième et dernière fois le 10/6/2015. Le vote en séance plénière du CESE est prévu en septembre 2015.

III. Initiative de Transparence dans le Secteur de la Construction (CoST) [3]

« *CoST est une initiative multipartite centrée sur les pays visant à promouvoir la transparence et la responsabilisation dans des projets de construction financés par des fonds publics* », axée au départ sur les marchés de construction internationaux, dans laquelle Per Nielsen est le représentant de l'industrie au Conseil.

« *L'initiative CoST se fonde sur l'idée selon laquelle les processus impliqués dans la construction d'infrastructures publiques doivent être rendus plus transparents. Le public doit disposer des informations dont il a besoin pour demander des comptes aux décideurs et pour garantir un meilleur rapport qualité-prix dans le secteur de la construction.*

CoST fait de cet idéal une réalité. Elle travaille avec des agences gouvernementales pour collecter, vérifier et divulguer des informations dans la sphère publique.

Créer un secteur plus transparent conduit à terme à de meilleures infrastructures publiques, offrant des avantages potentiellement importants pour les individus et les communautés du monde entier. Elle réduit aussi le gaspillage dans les budgets publics, permet une concurrence plus équitable dans le secteur privé et offre davantage d'opportunités aux investisseurs. » [4]

Dans ce contexte, la FIEC et les EIC ont apporté leur soutien à l'initiative CoST en attirant l'attention de la Commission européenne (DG DEVCO, DG REGIO) sur cette initiative et sur les bénéfices potentiels pour la construction sur les marchés internationaux, mais également sur le marché intérieur.

3. http ://www.constructiontransparency.org/home
4. http ://www.constructiontransparency.org/the-initiative ?forumboardid=1&forumtopicid=1

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE (ECO)

Jean-Louis Marchand, FR
Président

Christine Le Forestier, FIEC
Rapporteur

GROUPE DE TRAVAIL "INFRASTRUCTURE & FINANCEMENT" :

Jean-François Ravix, FR
Président

Nicolas Gaubert, FR
Rapporteur

Vincent Piron, FR
Vice-Président

Daniel Boscari, FR
Vice-Président

GROUPES DE TRAVAIL TEMPORAIRES :

PUBLIC PROCUREMENT

Jan Wierenga, NL
Président

Dick Van Werven, NL
Rapporteur

EU CONTRACT LAW

Wolfgang Bayer, DE
Président

Christine Vöhringer-Gampper, DE
Rapporteur

> *"La FIEC salue la proposition de la Commission de créer le FEIS comme étant une très bonne opportunité pour les investisseurs privés européens et internationaux."*

A) Infrastructures et financement

Alors que l'UE est en train de sortir de la crise financière la plus grave de son histoire, l'un de ses principaux enjeux réside désormais dans la nécessité de stimuler les investissements en vue de soutenir la compétitivité et la création d'emplois ainsi que de renouer avec une croissance durable.

Outre la nécessité de réformes structurelles, il existe de nombreux besoins insatisfaits sur le plan du financement des entreprises, en particulier des PME, des infrastructures et de la transition vers une économie à faible production de carbone qui utilise efficacement l'énergie et les ressources.

Afin de progresser sur la voie d'une croissance durable, l'Europe doit se lancer dans un programme décisif visant à soutenir les investissements publics et privés.

I. Le Plan d'Investissement Juncker

Dans ce contexte, le Président Juncker a annoncé un ambitieux plan d'investissement en faveur de la croissance et de l'emploi dans l'UE.

Le plan, qui a été conçu au cours de l'été par l'équipe du Vice-Président de la Commission Jyrki Katainen et présenté à la fin de l'année 2014, poursuit les objectifs suivants :

- créer un nouveau Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS),
- créer une Plateforme européenne de conseils en investissement (EIAH) pour des projets ainsi qu'une réserve de projets pour une meilleure transparence à l'égard d'investisseurs privés potentiels,
- mettre en place un environnement plus propice aux affaires pour les promoteurs de projets et les investisseurs privés.

1. Contribution au travail préparatoire

Invitée à Luxembourg par le groupe de travail CE / BEI / EM le 24/11/2014, la FIEC a pu exposer ses priorités en matière d'investissement. Cette réflexion a été préparée par le GT « Infrastructures & Financement » à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu le 14/11/2014.

Plus spécifiquement, la FIEC a présenté quatre critères d'éligibilité : les projets soutenus dans le cadre du plan d'investissement devraient répondre à l'intérêt général de l'UE (à savoir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE), assurer une efficacité générale et un bon rendement socio-économique, être prêts à démarrer et s'attaquer aux problèmes environnementaux.

Sur la base de ces critères d'éligibilité, il faudrait consacrer les investissements à des projets d'infrastructure, d'une part, (transports, énergie, déchets, eau, etc.) et à des projets dans l'environnement bâti, d'autre part (rénovation et maintenance de bâtiments, rénovation lourde et énergétique, tant pour les bâtiments publics que privés).

Quant à la question posée par le groupe de travail sur les principales barrières à l'investissement et sur les solutions possibles, la FIEC a énoncé quatre points : des investissements publics limités dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, un environnement juridique qui dissuade les investisseurs de long terme, un accès difficile au financement pour les projets et les entreprises ainsi que des lacunes dans la préparation des projets.

2. Position sur le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS)

Pour établir le FEIS, la Banque Européenne d'Investissement engagera 5 milliards d'euros et une garantie de 16 milliards d'euros sera mise en place dans le budget de l'UE. Au départ, 50 % seulement de cette garantie sera activée (soit 8 milliards d'euros).

Cette garantie de 8 milliards d'euros proviendra du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)

(3,3 milliards d'euros), du programme de recherche européen Horizon 2020 (2,7 milliards d'euros) et de fonds non utilisés d'une valeur de 2 milliards d'euros.

Le FEIS qui s'élèvera ainsi à 21 milliards d'euros devrait permettre de lever au total 315 milliards d'euros de financements supplémentaires pour la période 2015-2017 : 240 milliards d'euros pour des investissements de long terme dans les infrastructures et 75 milliards d'euros pour les PME.

Le FEIS correspond au principe selon lequel l'argent public ne devrait être utilisé que là où il est nécessaire, tandis que l'argent privé devrait être mobilisé autant que possible.

Dans une prise de position datée du 19/03/2015, la FIEC a salué la proposition de la Commission de créer le FEIS comme étant une très bonne opportunité pour les investisseurs privés européens et internationaux.

Le 13 avril 2015, la FIEC a rencontré la Commissaire aux Transports Violeta Bulc (de gauche à droite : Joze Renar - Directeur CCBMIS, Jean-Louis Marchand - Vice-Président ECO de la FIEC, Violeta Bulc - Commissaire aux Transports, Ulrich Paetzold - Directeur Général de la FIEC

Yvan Glavie, Bruxelles

La FIEC a plus particulièrement salué le fait que la garantie européenne sera mobilisée en priorité pour les secteurs que la FIEC a renseignés au groupe de travail CE/ BEI/EM, à savoir les infrastructures de transport et d'énergie, l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources ainsi que l'éducation et la formation.

La FIEC a aussi réservé un bon accueil à la création d'une Plateforme européenne de conseils en investissement au sein de la BEI, vu qu'il est très important que tous les acteurs impliqués bénéficient d'un meilleur soutien coordonné pour entreprendre des études de faisabilité de haute qualité, des évaluations socioéconomiques et environnementales pour la préparation de projets qualitatifs et attractifs.

Enfin, la FIEC a salué la création d'une réserve de projets d'investissement européens qui améliorera la transparence et l'attractivité des projets d'infrastructure pour les investisseurs privés.

La FIEC a toutefois fait part de ses préoccupations concernant la réduction conséquente du budget du MIE. Étant donné la logique complètement différente entre le MIE et le FEIS, cela signifie qu'il y aura moins de possibilités de financement pour les infrastructures qui requièrent des subventions publiques, au profit de projets qui peuvent être aisément mis sur pied avec des instruments financiers. De plus, l'argent prélevé du MIE n'est pas consacré à des projets d'infrastructure dans le cadre du FEIS, ce qui pourrait signifier une perte pure et simple des fonds du MIE en faveur de types de projets complètement différents.

La FIEC a également insisté sur le fait que le calcul du déficit public ne devrait tenir compte ni des fonds publics nationaux mobilisés via le FEIS, ni du cofinancement public national investi via des plateformes d'investissement ou investi directement dans des projets identifiés dans le cadre du plan.

Dans ce contexte, il est crucial que les garanties d'État prévues pour les projets financés par EFSI ne soient pas considérées comme des aides d'État interdites, si elles sont plus avantageuses qu'aux conditions de marché. Sinon, le « Plan Juncker » et EFSI ne seraient pas en mesure de donner le coup de pouce pour la croissance et l'emploi.

À cet égard, la FIEC a estimé que la Commission avait franchi une étape politique dans la bonne direction. Toutefois, il aurait été plus ambitieux de s'attaquer à la baisse des investissements résultant de la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance.

En mars, la FIEC a rencontré plusieurs acteurs importants au sein de la Commission (DG MOVE, DG ENER et DG ECFIN) et du Parlement (MPE Riquet) afin d'attirer leur attention sur les aspects positifs et négatifs de la proposition.

En ce qui concerne la procédure législative, elle devrait être terminée pour l'été de manière à pouvoir mettre le plan en œuvre le plus rapidement possible. Le Conseil a déjà adopté son approche générale le 10/03/2015 et le Parlement européen devrait prendre position dans le courant du mois d'avril, de sorte qu'un accord devrait pouvoir être trouvé entre les trois institutions de l'UE pour la fin juin.

II. Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

À la fin de l'année 2013, les institutions européennes ont adopté le règlement établissant le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), à savoir un nouvel instrument budgétaire pour les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications (règlement (UE) n°1316/2013 du 11/12/2013). Parallèlement, elles ont adopté des lignes directrices révisées pour les réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport, de l'énergie et des télécommunications.

Dans l'ensemble, un budget total de 29,9 milliards d'euros a été consacré au MIE pour la période 2014-2020 :

- 23,1 milliards d'euros (dont 10 milliards d'euros du fonds de cohésion) pour les transports,
- 5,1 milliards d'euros pour le secteur de l'énergie,
- 1 milliard d'euros seulement pour les télécommunications.

Ces chiffres représentent une amélioration importante, comparés aux maigres 8 milliards d'euros consacrés aux infrastructures de transport pendant la période de financement pluriannuelle 2006-2013.

Depuis lors, une première série d'appels à projets a été lancée. Plus particulièrement, en septembre 2014, la Commission européenne (DG MOVE) a lancé un appel à projets pour le cofinancement de projets de transport. Cet appel a été clôturé début mars 2015. La DG MOVE a reçu des demandes de financement pour un total de 36 milliards d'euros alors que 12 milliards d'euros seulement sont disponibles dans le cadre de cet appel à projets.

De plus, comme expliqué plus haut, avec une réduction potentielle de 2,7 milliards d'euros dans sa ligne budgétaire pour les transports, la DG MOVE dispose actuellement d'une marge de manœuvre très limitée. Dès lors, certains bons projets qui ne pourront pas entrer en ligne de compte pour le MIE pourraient être redirigés vers le FEIS.

D'autres appels à projets seront organisés dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications au cours de l'année 2015.

La FIEC continuera à suivre de près ces développements tout au long de la période de financement pluriannuelle actuelle.

III. Le nouvel intergroupe du Parlement européen pour « l'Investissement de long terme et la réindustrialisation »

Grâce aux efforts conjoints de quelques MPE, sous la direction de Dominique Riquet (ALDE-FR), de banques de promotion nationales (comme la Caisse des Dépôts et de Consignation) et d'intervenants tels que la FIEC, un intergroupe consacré à l'investissement à long terme a été créé au sein du Parlement européen pour le mandat 2014-2019.

Il s'agit d'un succès important vu que cet intergroupe encouragera le débat sur des questions liées aux investissements de long terme dans la perspective de futures initiatives réglementaires et mesures de relance. Cela facilitera l'échange entre les décideurs européens concernés et les parties prenantes, et renforcera le dialogue entre les investisseurs de long terme publics et privés.

Dans ce contexte, M. Jean-Louis Marchand, Président d'ECO et M. Jean-François Ravix, président du GT « Infrastructures & Financement », ont rencontré Mr. Riquet le 26/3/2015 pour un premier échange de vues.

La première réunion de l'intergroupe se déroulera le 13/04/2015 et la FIEC a exprimé sa volonté d'être directement impliquée dans l'organisation d'un futur événement consacré aux investissements dans les infrastructures de transport.

Greece © Andreas Karelias - fotolia.com

Le 3 février 2015, Christine Le Forestier, Directrice de la Commission Économique et Juridique, a parlé des réseaux d'infrastructure européens dans le contexte des nouveaux programmes d'investissement européens : le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le plan d'investissement Juncker.
Fédération Infra

IV. Le futur « paquet sur la tarification routière »

Étant donné la nécessité d'intensifier le recours à des ressources financières alternatives et vu les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la directive « Eurovignette » (2011/76/UE – dans sa 3e version révisée), Sim Kallas, ancien Commissaire aux transports, avait annoncé en décembre 2012 qu'un paquet législatif sur les péages routiers allait bientôt être adopté.

Mais en raison de l'agenda politique chargé avant les élections européennes de mai 2014 et du caractère hautement sensible de ce dossier sur le plan politique, l'adoption de ce paquet avait été reportée, laissant la responsabilité au prochain collège des commissaires de présenter cette initiative.

Dans l'intervalle, la FIEC a profité de toutes les occasions possibles (contacts avec la DG MOVE et d'autres intervenants institutionnels et privés) pour souligner l'importance de cette initiative au moment où les ressources publiques se font rares. La FIEC a plaidé en faveur des principes de « l'utilisateur payeur » et du « pollueur payeur ». Les revenus générés devraient être consacrés à des infrastructures de transport durables.

Enfin, Violeta Bulc, la nouvelle Commissaire aux transports, a annoncé qu'un « paquet sur la tarification routière » devrait être présenté en 2016. La FIEC suivra de près ce dossier sensible.

B) Marchés publics

I. Suivi de la transposition

L'année écoulée a été essentiellement consacrée au travail relatif à la transposition en droit national des trois nouvelles directives adoptées à l'été 2013 et publiées au JOUE en mars 2014 :

- Directive 2014/24/UE relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services (« classique »),
- Directive 2014/25/UE relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (« services d'utilité publique »),
- Directive 2014/23/UE sur l'attribution de contrats de concession.

Les États membres ont jusqu'en avril 2016 pour transposer ces nouvelles règles dans leur droit national, à l'exception des règles sur les marchés publics électroniques dont la transposition peut être reportée jusqu'à octobre 2018.

Dans ce contexte, la FIEC s'est concentrée sur le suivi du processus de transposition. La réunion du GT « Marchés publics », qui a eu lieu le 06/10/2014, ainsi que les réunions plénières de la Commission ECO, les 28/10/2014 et 25/03/2015, ont été de bonnes occasions pour les collègues des fédérations membres d'échanger des informations sur la situation à leur niveau national et d'exposer les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés.

À cet égard, le problème du « in-house » et de la coopération public-public, contre lequel la FIEC s'est battue pendant la procédure législative, s'est avéré être une préoccupation majeure pour la plupart des fédérations membres. Les considérations sociales se sont également avérées être délicates à intégrer. La nouvelle procédure du partenariat d'innovation a été considérée comme une opportunité potentielle mais des questions restent ouvertes quant aux droits de propriété intellectuelle. Enfin, les fédérations membres ont souligné la nécessité d'aborder la question du calcul des coûts du cycle de vie afin d'arriver à une approche plus harmonisée dans le cadre des marchés publics.

La FIEC a aussi aidé à soumettre des problèmes et des questions spécifiques à la Commission (DG GROW) afin d'obtenir une interprétation plus claire du texte. En effet, de nombreux articles restent sujets à interprétation et dans de nombreux cas, l'objectif de simplification semble très loin d'être atteint !

Comme le processus de transposition progresse à un rythme raisonnable dans la plupart des États membres, la FIEC continuera à assurer un échange fructueux d'informations entre les fédérations membres.

II. Marchés publics électroniques

1. DUME

Selon l'article 59 de la directive 2014/24/UE, « Lors de la présentation de demandes de participation ou d'offres, les pouvoirs adjudicateurs acceptent le Document Unique de Marché Européen (DUME) consistant en une déclaration sur l'honneur actualisée à titre de preuve a priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que l'opérateur économique concerné remplit les conditions [nécessaires] ».

À cette fin, un formulaire standard européen doit être établi, au moyen d'un acte d'exécution. Ce travail implique que la Commission joue, d'un côté, son rôle habituel de proposition et que les États membres jouent, de l'autre côté, un rôle de validation.

Plusieurs séries de consultations ont déjà eu lieu sans aboutir à un bon compromis. Les États membres accusent la proposition de la Commission d'être trop compliquée dans la mesure où elle passe à côté de son objectif de simplification. Plus spécifiquement, les États membres qui disposent déjà de systèmes de déclaration sur l'honneur ne veulent pas changer pour un autre système inconnu dont l'efficacité n'a pas encore été prouvée.

Bien que cette procédure soit organisée à huis clos, les contacts de la FIEC avec la Commission ainsi que les contacts des fédérations membres avec leur administration nationale ont permis d'échanger des informations importantes sur le travail en cours.

Sur cette base, la FIEC et ses fédérations membres ont pu soumettre des commentaires sur les versions préliminaires du DUME. L'une des critiques formulées par la plupart des fédérations membres était que le projet de DUME n'était pas assez simple et court pour les entreprises.

La Commission espère finaliser cette procédure d'ici la fin de l'année au plus tard mais à ce stade, de nombreuses questions pratiques et techniques restent sans réponse.

2. EXEP

Début septembre 2014, la Commission européenne a lancé la création d'un « Groupe d'experts multipartite sur les marchés publics électroniques » (EXEP).

Ce groupe a été créé dans le cadre d'une action de suivi de la communication de 2013 sur « La passation électronique de bout en bout des marchés publics » et a pour but d'aider et de conseiller les États membres et la Commission dans la mise en œuvre des dispositions des nouvelles directives sur les marchés publics en rapport avec la passation électronique des marchés.

Mme Sabine Ayraud (FR-FNTP) a été désignée comme la représentante de la FIEC dans ce groupe d'experts, où la plupart des participants sont des fonctionnaires nationaux et où le secteur privé est peu représenté.

Les premières réunions du groupe d'experts ont eu lieu les 21/10/2014 et 2&3/03/2015. Pour être plus efficace, le travail a été réparti en trois sous-groupes :

- Aspects réglementaires et interprétation des directives
- Gouvernance et renforcement des capacités dans les États membres
- Aspects informatiques, solutions et interopérabilité

La représentante de la FIEC rend compte du travail accompli au sein d'EXEP, plus spécifiquement dans le sous-groupe sur la gouvernance, afin que les collègues du GT « Marchés publics » soient tenus au courant et puissent préparer des contributions d'une réunion à l'autre. Il s'agit pour la FIEC d'une excellente occasion d'apporter une contribution concrète aux initiatives conjointes de l'UE et des États membres dans ce domaine et de bénéficier d'une meilleure visibilité.

3. Facturation électronique

Le 16/4/2014, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur la directive relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics. La directive a été publiée dans le JOUE du 6/5/2014 (directive 2014/55/UE).

Cette directive prévoit l'établissement d'une norme interopérable commune sur la facturation électronique par les organisations européennes de normalisation (CEN, CENELEC et ETSI). L'idée consiste à harmoniser les différents systèmes de facturation existants.

Dès que la nouvelle norme sera publiée, les pouvoirs adjudicateurs devront la mettre en œuvre. Ils seront en particulier obligés d'accepter des factures électroniques dans le futur formulaire standard. Les entreprises ne seront toutefois pas obligées d'utiliser la facturation électronique bien que cela puisse les aider à réduire leurs coûts.

La FIEC a salué cette nouvelle directive qui va dans la bonne direction sans imposer des règles trop strictes aux entreprises auxquelles une plus grande flexibilité d'adaptation est accordée.

La FIEC suivra de près la rédaction du projet de norme par les organisations européennes de normalisation afin de s'assurer qu'elle soit pratique pour les entreprises.

Austria © Photo 5000 - fotolia.com

III. « Secrets d'affaires »

En novembre 2013, la Commission européenne a adopté une nouvelle proposition de directive sur« la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites ».

Sachant que la compétitivité de l'UE dépend de plus en plus du savoir-faire et de l'innovation, la Commission a l'intention d'harmoniser les lois nationales de manière à offrir un environnement plus sûr pour les secrets d'affaires des entreprises.

En l'absence de conséquences juridiques sévères suite à la violation des règles de confidentialité, il arrive souvent que des informations confidentielles ayant une grande valeur commerciale que des entrepreneurs fournissent dans le cadre de marchés publics ou privés soient utilisées illégalement ou divulguées par des clients ou des concurrents. Ces pratiques illicites causent un préjudice considérable aux entrepreneurs.

Dans une prise de position datée du 27/11/2014, la FIEC a préconisé que les informations confidentielles des entrepreneurs fournies dans le cadre de marchés publics ou privés soient couvertes par cette directive, en tant que protection complémentaire pour les entrepreneurs.

Depuis lors, la position de la FIEC a été largement promue auprès de la Commission européenne (DG GROW) et du Parlement européen (commissions JURI, IMCO et ITRE). Il semble toutefois qu'à quelques exceptions près, les MPE ne se mobilisent pas facilement sur cette question. La plupart d'entre eux ont tendance à privilégier la liberté d'information et la protection des fonctionnaires.

Dès lors, l'issue de la procédure législative est à ce stade incertaine. Le Conseil a déjà adopté en mai 2014 son « approche générale » sur cette question qui reste proche de la proposition initiale de la Commission. Un compromis avec le Parlement devrait être obtenu au cours de l'été.

C) « Approvisionnement responsable en minerais »

En mars 2014, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement instaurant un « mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque ». Ce règlement vise essentiellement à empêcher les entreprises d'utiliser des matières premières dont le commerce finance des conflits régionaux.

Bien que cette proposition n'ait aucun impact direct sur les entreprises de construction, la FIEC est préoccupée par certaines mesures d'accompagnement spécifiques présentées dans une communication conjointe. Plus particulièrement :

- La Commission européenne propose d'intégrer une clause d'exécution dans ses propres marchés publics, de manière à ce qu'il incombe aux soumissionnaires qui répondent aux avis de marchés publics de la Commission européenne de prouver que leurs produits ou services ne contiennent pas de « minerais de conflit ».

- La Commission européenne encouragera les États membres à intégrer une telle clause d'exécution dans leurs marchés publics et produira un guide spécifique à cet effet afin que les soumissionnaires soient impactés de la même manière lorsqu'ils participent à des marchés publics nationaux.

La FIEC estime qu'une telle clause d'exécution déroge à l'esprit de la proposition de règlement qui vise à se concentrer uniquement sur la partie en amont de la chaîne d'approvisionnement. L'impact serait injuste pour les entreprises – et en particulier les PME– qui participent à des marchés publics et qui devraient supporter la charge de la preuve d'un approvisionnement responsable, connaissant les difficultés, le temps et le coût nécessaires pour obtenir ce type d'informations vu la longueur des chaînes d'approvisionnement.

> *« Le problème du « in-house » et de la coopération public-public, contre lequel la FIEC s'est battue pendant la procédure législative, s'est avérée être une préoccupation majeure pour la plupart des fédérations membres. »*

Par ailleurs, la proposition législative initiale pourrait être renforcée par le Parlement européen vu que de nombreux MPE appellent à un mécanisme plus strict et plus large :

- Plutôt qu'être volontaire, le système pourrait être obligatoire.
- Plutôt que de se concentrer sur 4 minerais uniquement, le système s'appliquerait à toutes les matières premières.
- Plutôt que de s'appliquer à une liste abrégée d'importateurs européens, le système pourrait être étendu à l'ensemble de la chaîne en aval, y compris les utilisateurs finaux comme les entreprises de construction.

De ce fait, dans le pire des cas, les entreprises de construction seraient obligées d'appliquer des mesures de diligence raisonnable (sur la base du guide de l'OCDE) pour s'assurer que les matières premières utilisées ont fait l'objet d'un approvisionnement responsable, jusqu'en amont de la chaîne d'approvisionnement, et que les revenus générés n'aident pas à financer des conflits.

Par le bais d'une série de contacts, la FIEC a alerté la Commission européenne (DG TRADE et DG GROW) ainsi que le Parlement européen (Commission INTA) sur ce problème spécifique. La FIEC a aussi encouragé ses fédérations membres à aborder cette question avec leurs autorités nationales.

Dans ce contexte, la FIEC a aussi reçu le soutien de BUSINESSEUROPE, dont l'objectif est de veiller à ce que le champ d'application initial de la proposition soit préservé. La FIEC estime en particulier qu'avoir une « white list » d'importateurs européens de matières premières agréés, comme proposé au départ par la Commission, serait avantageux pour les entrepreneurs.

La procédure législative est en cours. Alors que la position finale du Parlement européen est assez incertaine, le Conseil devrait adopter une position plus raisonnable sur cette question. Un compromis entre les deux institutions devrait être obtenu au cours de l'été.

D) Droit européen des contrats – retrait de la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente

En octobre 2011, la Commission européenne avait soumis une proposition de règlement sur un « droit commun européen de la vente » visant à créer un instrument juridique facultatif, en guise d'alternative à la législation nationale des parties à un contrat (B2B ou B2C). Ce règlement mettait l'accent sur la vente transfrontalière de marchandises. La Commission espérait réduire les coûts de transaction pour les deux parties et stimuler les activités transfrontalières.

Il est évident que les entrepreneurs auraient été impactés par un tel instrument dans le sens où de plus en plus d'entreprises achètent des produits et des matériaux de construction par le biais de contrats à distance. De même, un ensemble uniforme de règles aurait pu être intéressant afin que ces entreprises de vente à distance développent leurs activités dans toute l'UE.

En février 2014, le Parlement européen a adopté une résolution législative pour un règlement sur un droit commun européen de la vente, en mettant l'accent sur les contrats à distance, et plus particulièrement les contrats en ligne.

Toutefois, au sein du Conseil, les États membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur cette question politiquement délicate d'un deuxième régime législatif directement applicable, parallèlement à leur propre système juridique national.

Compte tenu de l'impasse dans ce dossier, la Commission a finalement décidé de retirer cette proposition législative. D'après le programme de travail 2015 de la Commission, une version modifiée devrait être présentée ultérieurement. Cette nouvelle version devrait porter sur les contrats en ligne et le contenu numérique uniquement.

E) Activité de construction

Ce sujet est abordé en détail dans le rapport statistique annuel de la FIEC (R58, édition de juin 2015).

Pour obtenir un bref aperçu général, reportez-vous aux « Chiffres clés – activité 2014 » de la FIEC (édition de juin 2015).

quelques exemples du travail accompli par la Commission Économique et Juridique au cours de l'année écoulée :

- Elle a réaffirmé tout au long de l'année, dans toutes les prises de position et dans tous les communiqués de presse pertinents, que l'on ne pouvait pas obtenir de croissance et d'emplois sans investir dans la construction.
- Elle a en particulier participé activement à la préparation du plan d'investissement Juncker.
- Elle a servi de plateforme d'échange d'informations sur l'activité de la construction et les mesures sectorielles mises en œuvre dans les différents États membres.
- Elle a apporté son soutien aux fédérations membres pour la transposition en droit national des nouvelles directives sur les marchés publics.

Prises de position

Prise de position de la FIEC sur la proposition de règlement relatif au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) (19-03-2015)

Prise de position de la FIEC sur la proposition de directive relative aux « secrets d'affaires » (27-11-2014)

Prise de position collective visant à soutenir la création de l'intergroupe sur l'investissement à long terme pour la législature 2014-2019 (17-11-2014)

Communiqués de presse

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC salue l'adoption du plan d'investissement du Président Juncker par le Conseil européen ! (19/12/2014)

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC salue les décisions positives du PE sur les intergroupes « PME », « URBAN » et « Investissement à long terme et réindustrialisation » ! (12/12/2014)

Communiqué de presse de la FIEC – La FIEC salue l'adoption du plan d'investissement pour la croissance et l'emploi du Président Juncker ! Les mesures devraient à présent se concrétiser très rapidement ! (25/11/2014)

Communiqué de presse de la FIEC – Passer d'une « austérité aveugle » à une « austérité intelligente » : l'appel lancé par les entrepreneurs européens aux nouvelles institutions et décideurs de l'UE (27-06-2014)

Communiqué de presse de la FIEC – Industrie de la construction : bientôt le bout du tunnel ? (16/06/2014)

Intervention lors d'événements publics

Participation de U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC, à la conférence de la Commission sur le marché unique – Présentation sur les nouvelles directives européennes relatives aux marchés publics (13-02-2015, Rome)

Présentation par C. Le Forestier, Directrice de la Commission Économique et Juridique de la FIEC – « Infrastructures européennes, vision européenne du réseau et investissements innovants » (03-02-2015, Journée INFRA, Lausanne)

Participation de J. Willemen, Président de la FIEC, K. Tonning, Vice-Président de la FIEC et V. Piron, Vice-président du GT « Infrastructures & Financement », à la réunion des parties prenantes de la Commission sur « Un plan d'investissement pour l'Europe – contribution du secteur privé » (13-01-2015, Bruxelles)

Participation de U. Paetzold, Directeur Général de la FIEC, à une réunion des parties prenantes du groupe de travail CE / BEI / EM – Présentation de la contribution de l'industrie de la construction au développement d'une réserve de projets d'investissement dans l'UE (24-11-2014, Luxembourg)

FIEC is the European Construction Industry Federation, representing via its 33 National Member Federations in 29 countries (28 EU & EFTA and Turkey) construction enterprises of all sizes, i.e. small and medium-sized enterprises as well as "global players", carrying out all forms of building and civil engineering activities.

Press Contact: Christine Le Forestier
FIEC / Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels
Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76 / e-mail: mailto:info@fiec.eu

Communiqué de Presse FIEC 25-11-2014

La FIEC salue l'adoption du plan d'investissement pour la croissance et l'emploi du Président Juncker ! Les mesures devraient à présent se concrétiser très rapidement !

« Nous sommes très satisfaits de la création d'un Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS), comme l'a annoncé le Président Juncker ce matin », a déclaré Johan Willemen, Président de la FIEC. « Même si nous pouvons débattre du montant du budget européen et des fonds de la BEI mobilisés au départ dans ce fonds, ce n'est pas la question aujourd'hui. La création de cet instrument de levier est une très bonne nouvelle et un très bon signal pour les investisseurs privés européens et internationaux ! »

« De plus, le Président Juncker a parfaitement raison de destiner les investissements de long terme à d'importants projets d'infrastructure européens d'une part, et au financement pour les PME, d'autre part, » poursuit Johan Willemen. « Ces deux priorités figurent très haut sur l'agenda de la FIEC, comme nous l'avons expliqué dans notre Manifeste d'action pour la période 2017-2019 ! »

« En plus de ces deux priorités », rappelle Johan Willemen, « nous ne devrions pas perdre de vue les projets dans le domaine de l'efficacité énergétique car ils représentent un lien essentiel vers la politique énergétique et climatique de l'UE ! »

« Nous comprenons aussi que les contributions nationales au FEIS ne seront pas prises en compte dans le calcul du déficit public, ce qui est un incitant très important que la FIEC a toujours revendiqué afin de permettre aux États membres d'investir dans des projets européens ! », souligne Johan Willemen.

« Il est vrai que certains aspects du plan doivent encore être clarifiés après l'annonce de ce jour », ajoute Johan Willemen, « notamment en ce qui concerne la liste précise des projets identifiés. »

« Toutefois », conclut Johan Willemen, « il n'y a plus une minute à perdre : les mesures devraient à présent se concrétiser le plus rapidement possible afin de garantir la crédibilité et la réussite de ce plan ambitieux ! »

Contexte : Le lundi 24 novembre à Luxembourg, la FIEC a eu l'occasion de présenter à la Task Force plusieurs pistes de réflexion en vue de trouver des solutions aux barrières à l'investissement. La FIEC a notamment mentionné que : le calcul du déficit public ne devrait tenir compte ni des fonds publics mobilisés via le plan d'investissement du Président Juncker, ni du cofinancement national pour des projets identifiés dans le cadre de ce plan et soutenus par des fonds européens ; l'environnement politique et juridique devrait être amélioré, simplifié et surtout stabilisé ; il faudrait envisager toutes les alternatives raisonnables aux crédits bancaires traditionnels (dont le principe de l'« utilisateur payeur »), et les entreprises devraient bénéficier d'un plus grand soutien pour entreprendre de bonnes études de faisabilité, des évaluations socio-économiques et environnementales en vue d'une meilleure préparation des projets.

FIEC - European Construction Industry Federation
Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels / Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76 / e-mail: mailto:info@fiec.eu / www.fiec.eu

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC www.fiec.eu

COMMISSION SOCIALE (SOC)

Maxime Verhagen, BE
Président

Domenico Campogrande, FIEC
Rapporteur

SOUS-COMMISSION SOC-1

"FORMATION PROFESSIONNELLE"

Alfonso Perri, IT
Président

Rossella Martino, IT
Co-Rapporteur

Jacques Lair, FR
Président éxécutif

François Falise, FR
Co-Rapporteur

SOUS-COMMISSION SOC-2

"SANTÉ ET SÉCURITÉ"

Cristina García Herguedas, ES
Présidente

Ricardo Cortés, ES
Rapporteur

SOUS-COMMISSION SOC-3

"EMPLOI"

Michel Gili, FR
Président

Nathalie Couderette, FR
Rapporteur

A) Formation, compétences et emploi des jeunes : les maîtres mots pour un développement durable à long terme

La crise qui frappe l'UE depuis 2008 a eu et a toujours un impact considérable sur les taux de chômage de la plupart des États membres et touche tout particulièrement les jeunes : selon Eurostat, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 21,2 % en janvier 2015, soit un pourcentage deux fois plus élevé que celui des adultes.

Malgré toutes les actions entreprises par l'UE et les Etats membres, les perspectives d'emploi pour les jeunes Européens restent sombres. Un jeune sur cinq de moins de 25 ans à la recherche d'un travail ne parvient pas à trouver d'emploi. 7,5 millions de jeunes entre 15 et 24 ans ne travaillent pas, ni ne suivent un enseignement ou une formation.

En outre, dans la plupart des États membres, l'industrie de la construction souffre encore d'une image négative qui affecte son attrait et qui, dans une certaine mesure, explique les difficultés à engager et à garder de jeunes travailleurs ainsi que des travailleurs qualifiés.

I. Attrait et maintien des jeunes dans l'industrie de la construction : un défi majeur pour l'avenir

C'est pour les raisons susmentionnées que dans le cadre de leur dialogue social, la FIEC et la FETBB ont décidé de lancer un nouveau projet, cofinancé par la Commission européenne, visant à présenter les bonnes pratiques nationales concernant les outils et les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes et en vue de l'amélioration des conditions de travail des jeunes dans l'industrie de la construction. L'objectif est que le site Internet faisant l'objet du projet devienne une plateforme de partage d'informations utiles pour l'élaboration et le développement de nouvelles initiatives ciblées. L'échange de bonnes pratiques sur des initiatives visant à promouvoir l'emploi des jeunes et à améliorer les conditions de travail peut être un moyen très utile pour élaborer et développer de nouvelles initiatives, en montrant comment d'autres intervenants dans d'autres pays ont répondu aux mêmes préoccupations.

Le site Internet (**www.construction-for-youth.eu**) qui a été lancé en janvier 2015 réunit 40 initiatives de 13 pays différents.

Ce site sert de point de départ et sera actualisé régulièrement avec les contributions de nos affiliés.

Toujours dans le but de promouvoir une image positive du secteur auprès des jeunes, la FIEC a décidé il y a quelques années de devenir un membre associé de « WorldSkills Europe » (www.euroskills.org), une organisation qui favorise

" L'anticipation des besoins en compétences, tant pour la compétitivité des entreprises de construction que pour l'emploi est essentiel au sein de ce secteur. "

Slovakia © Halfpoint - fotolia.com

l'excellence dans le domaine du développement des qualifications et des compétences dans l'UE.

Les activités de la FIEC portent aussi sur l'apprentissage et la formation sur le tas comme moyens de faciliter la transition du monde de l'enseignement vers celui du travail. L'une des raisons principales de cette démarche est que l'on a constaté que des pays disposant de systèmes efficaces d'apprentissage et d'éducation et de formation professionnelle (EFP) enregistrent des taux de chômage des jeunes moins élevés que les pays ne disposant pas de tels systèmes.

Les étudiants en EFP et les apprentis pourront acquérir des compétences très utiles pour le monde du travail dans un environnement professionnel, ce qui leur garantira à l'avenir un degré d'employabilité plus élevé. Les entreprises qui engagent des apprentis arrivent quant à elles à rentabiliser leur investissement, soit déjà pendant la période d'apprentissage, soit juste après en employant un travailleur dûment formé.

Dans le cadre d'une initiative en cours soutenue financièrement par la Commission européenne (DG GROW), la FIEC entend encourager l'apprentissage et obtenir des engagements de la part d'entreprises de construction et d'autres acteurs concernés.

Ces engagements pourraient être liés aux aspects suivants : la promotion, l'introduction et le développement de programmes de formation de type apprentissage dans des entreprises qui n'avaient pas recours à ce type de programmes auparavant ; le transfert de systèmes d'apprentissage qui ont fait leurs preuves dans un pays/une région vers un autre pays/région où ce type de système n'est pas utilisé, la révision de modèles d'apprentissage existants, que ce soit des programmes généraux appliqués dans un pays/une région ou des programmes spécifiques appliqués par des entreprises individuelles, afin d'examiner comment les capacités adéquates pourraient être garanties et comment la qualité, l'efficacité et la visibilité de ces modèles de formation de type apprentissage pourraient être améliorées.

II. Conseil sectoriel européen sur les compétences : pour mieux anticiper les besoins en compétences

Les conseils sectoriels sur les compétences sont des plateformes au niveau sectoriel où les parties prenantes cherchent à anticiper les développements probables des besoins en termes d'emploi et de compétences, en analysant les évolutions sur le marché du travail sectoriel, dans le but d'aider à l'élaboration de politiques au sein de ce secteur ou à son intention. Ils ont par conséquent pour objectif de fonctionner comme une plateforme sur laquelle, outre les partenaires sociaux, plusieurs autres parties prenantes sont impliquées (entités gouvernementales, organismes liés à la formation, universités et écoles, etc.). Ils peuvent fournir des informations techniques importantes et utiles pouvant compléter le rôle plus politique exercé par les partenaires sociaux.

La FIEC et la FETBB (la Fédération Européenne des Travailleurs du Bois et du Bâtiment ; notre homologue représentant les travailleurs dans le dialogue social sectoriel européen) ont entrepris une étude de faisabilité qui a été terminée en 2013, avec le soutien financier de la Commission européenne (DG EMPL), concernant la création éventuelle d'un conseil sectoriel européen sur les compétences pour l'industrie de la construction (CSEC).

Les principaux objectifs de cette étude étaient, d'une part, de répertorier les organismes sectoriels existants au niveau national, ainsi que leurs résultats quantitatifs et qualitatifs, et, d'autre part, d'évaluer la volonté et la faisabilité de créer un tel organisme au niveau européen.

Cette étude a clairement mis en évidence que les conseils/observatoires sectoriels existants ont des structures et des domaines de compétences qui peuvent fortement varier l'un de l'autre, mais cela n'est pas considéré comme un obstacle majeur à une éventuelle plateforme européenne. En outre, la grande majorité des parties prenantes consultées estiment que la création d'une certaine forme de coordination européenne, sous la responsabilité des partenaires sociaux sectoriels européens, la FIEC et la FETBB, apporterait une grande valeur ajoutée.

Il pourrait s'avérer difficile de consolider les résultats qualitatifs et quantitatifs des conseils/observatoires existants au niveau européen. Toutefois, l'échange de bonnes pratiques et le partage du savoir-faire sont considérés comme une valeur ajoutée notable par les parties concernées.

La FIEC estime qu'il est essentiel d'aborder le problème de l'anticipation des besoins en compétences, tant pour la compétitivité des entreprises de construction que pour l'emploi au sein de ce secteur et, par conséquent, de nouvelles initiatives en la matière seront entreprises en collaboration avec la FETBB.

Cette approche s'inscrit parfaitement dans les recommandations du forum stratégique de haut niveau (HLF) mis en place dans le cadre de la « Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises » [COM(2012)433] et du plan d'action qui y est lié, communément appelé « Construction 2020 » et qui vise à soutenir le secteur de la construction au cours de son adaptation aux défis majeurs à venir et à encourager la compétitivité durable du secteur.

Italy © Riccardo Arata - fotolia.com

B) Améliorer la Santé et la Sécurité (S&S) : au profit des entreprises et de leurs travailleurs

Malgré la réduction globale du nombre de maladies et d'accidents liés au travail, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail reste un important champ d'action pour le secteur de la construction et, par conséquent, l'une des principales priorités de la FIEC.

L'amélioration de la santé et de la sécurité peut aussi être obtenue en encourageant le développement d'une véritable culture de la santé et de la sécurité au sein de chaque entreprise, avec l'implication de tous les acteurs concernés.

I. Coopération entre employeurs et travailleurs pour encourager une culture de la santé et de la sécurité (S&S)

Dans le cadre du dialogue social, et avec l'appui financier de la Commission européenne, la FIEC et la FETBB ont élaboré deux instruments visant à encourager une culture de la santé et de la sécurité au sein des entreprises de construction et parmi les travailleurs.

Le premier instrument est un Guide européen dont le but est d'encourager et d'aider les entreprises à introduire et à mettre en place un système de gestion de S&S. Ce système, qui serait adopté volontairement, devrait tenir compte des besoins et des capacités des PME et être suffisamment flexible pour prendre en considération des mesures déjà existantes au niveau national.

Bien qu'un système formel de gestion de S&S ne soit pas un objectif en soi, il peut considérablement aider l'entreprise à éviter et à résoudre les problèmes majeurs liés à la santé et à la sécurité d'une manière plus simple, plus pratique et plus systématique.

La taille de l'entreprise ne devrait pas constituer un obstacle à la mise en place d'une politique de gestion de S&S de ce type. Il incombe à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de se soucier de la santé et de la sécurité de ses travailleurs. Chaque approche devrait bien entendu être développée en fonction de la capacité de l'entreprise. Ainsi, l'approche d'une petite entreprise familiale sera différente de celle d'une grande multinationale.

Le Guide n'a pas pour vocation de remplacer la législation européenne et/ou nationale existante sur la S&S, qui doit dans tous les cas être respectée, et devrait donc être considéré comme un outil complémentaire respectant les principes directeurs de 2001 pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la législation européenne en matière de santé et de sécurité.

Le second instrument consiste en des modules d'information pour l'enlèvement de l'amiante en toute sécurité.

On trouve encore de l'amiante en de multiples endroits, notamment dans des bâtiments publics et privés.

Les entreprises spécialisées dans le désamiantage sont couvertes par un cadre législatif très strict, avec des exigences sévères en termes de formation et de qualifications requises, de mesures de protection, de contrôle des procédures, etc.

Toutefois, les entreprises de construction et les travailleurs qui ne sont qu'occasionnellement confrontés

à l'amiante ont aussi besoin d'informations et de connaissances spécifiques sur les matériaux contenant de l'amiante, c'est-à-dire où et quand on peut les trouver, comment les identifier, comment procéder avec ces matériaux, etc.

Par conséquent, ces modules d'information facilement compréhensibles visent à aider les employeurs et les travailleurs à comprendre les éventuelles situations à risque et à identifier les mesures appropriées à prendre pour travailler en toute sécurité au moyen d'un modèle de « feu de signalisation ». Chacune des trois couleurs du « feu de signalisation », vert, orange et rouge, étant associée à des situations/matériaux spécifiques et à des mesures appropriées.

Un nouveau projet a été lancé au début de l'année 2014 afin de promouvoir et de faire connaître ces deux instruments par le biais de quatre ateliers régionaux qui ont été organisés en Bulgarie, en Hongrie, en Slovénie et en Turquie. Les partenaires sociaux nationaux ainsi que des représentants d'organismes publics ont assisté à ces ateliers qui ont aussi été une bonne occasion d'échanger des points de vue sur la façon de renforcer la valeur ajoutée que le dialogue social peut offrir aux entreprises et aux travailleurs, tant au niveau national qu'européen.

Le 12 avril 2015, la FIEC était représentée par Vincent Determmeman lors de l'événement Partenaires de la Campagne OSHA, auquel a participé la Commissaire pour l'emploi Marianne Thyssen.

II. Nanomatériaux dans la construction : de nouveaux outils d'évaluation et de gestion des risques

Une étude menée conjointement par la FIEC et la FETBB en 2009 a révélé que les nanomatériaux manufacturés (NM) et les nanocomposites sont présents dans de nombreux produits utilisés actuellement dans l'industrie de la construction, comme les produits à base de ciment ou de béton, les revêtements ou matériaux d'isolation et, dans une moindre mesure, les produits de revêtement routier ou les matériaux ignifuges. Malgré les coûts actuels relativement élevés, l'utilisation de nanoproduits dans les matériaux de construction devrait encore augmenter en raison de leurs propriétés très appréciées. Par ailleurs, plus les NM seront produits en grandes quantités, plus leur coût diminuera.

La même étude a révélé qu'une grande majorité de travailleurs et de leurs employeurs dans l'industrie de la construction ne savent pas qu'ils sont en train de travailler avec des nanoproduits ou que les matériaux qu'ils utilisent contiennent des nanoproduits. Les informations détaillées sur la composition du produit et sur les éventuels risques pour la santé et la sécurité liés aux nanoproduits font généralement défaut et les informations disponibles pour le fabricant de matières premières sont souvent perdues tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, il est très difficile pour les entreprises de construction de taille moyenne de tenir correctement compte de cette dimension dans le cadre d'une évaluation des risques et de l'organisation d'un lieu de travail sûr pour leurs travailleurs.

Une exposition professionnelle aux NM peut survenir à différentes étapes du cycle de vie de la construction, de manière accidentelle ou dans des conditions d'exploitation normales, et les preuves médicales actuelles ne donnent pas d'indications précises quant aux risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Dès lors, il règne une incertitude quant aux risques pour la santé et la sécurité et à la façon de les gérer correctement pour protéger les travailleurs et se conformer à la législation en matière de santé et de sécurité au travail.

Pour ces raisons, la FIEC a participé au projet de recherche SCAFFOLD (www.scaffold.eu-vri.eu), qui s'est terminé fin avril 2015 et qui avait pour but de proposer à l'industrie européenne de la construction des solutions pratiques, robustes, économiques et faciles à appliquer en matière de prévention de l'exposition professionnelle aux NM. Pour ce faire, plusieurs stratégies, méthodes et outils novateurs élaborés dans le cadre du projet ont été intégrés dans des systèmes de gestion de la sécurité cohérents et innovants (OHSAS 18001, ISO31000) et un modèle de gestion intégrée des risques (MGR) a été conçu avec des outils logiciels.

Le 17 avril 2015 une délégation FIEC-FETBB représentée par Maxime Verghagen (gauche) et Pierre Cuppens (droite) rencontra la commissaire pour l'emploi Marianne Thyssen.
© European Union, 2015

III. Gestion des risques psychosociaux sur le lieu de travail : améliorer la qualité et la productivité au travail

Au cours des dernières décennies, les préoccupations relatives aux risques psychosociaux sur le lieu de travail ainsi qu'à leurs risques afférents sur la santé et la sécurité des travailleurs ont attiré l'attention des décideurs politiques et d'autres acteurs impliqués dans la S&S en Europe. C'est la raison pour laquelle les risques psychosociaux au travail sont le thème principal de la campagne 2014-2015 de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (OSHA).

Les dangers psychosociaux et les risques qui y sont associés sont un phénomène complexe et sont influencés par des facteurs personnels ainsi que par une multitude d'autres facteurs. Une meilleure compréhension globale est dès lors nécessaire pour savoir comment les évaluer et les réduire de manière efficace, car combattre le stress au travail permet d'augmenter la productivité et d'améliorer la santé et la sécurité au travail, avec des bénéfices économiques et sociaux importants pour les employeurs, les travailleurs et la société en général.

La FIEC a par conséquent décidé de devenir un partenaire officiel de la campagne OSHA.

Ce thème figure aussi dans le programme de travail du dialogue social sectoriel afin qu'il soit abordé de manière constructive par les représentants des employeurs et des travailleurs, dans le but d'avoir une meilleure compréhension du phénomène dans notre secteur grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, qui constitue par ailleurs une première étape nécessaire.

C) Améliorer le fonctionnement du marché du travail dans le secteur européen de la construction

I. Les propositions communes des partenaires sociaux sectoriels européens pour lutter contre la fraude sociale ont été présentées et discutées avec la Commissaire Thyssen

L'industrie de la construction a été fortement touchée par la crise qui affecte toujours de nombreux États membres : près de 2,4 millions d'emplois ont été perdus entre 2008 et 2013 et les entreprises de construction font face à un net renforcement de la concurrence.

Des situations de concurrence déloyale se produisent à cause, notamment, d'un cadre législatif qui est parfois imprécis, de difficultés dans sa mise en application ou dans la réalisation des contrôles adéquats, en particulier dans les opérations transfrontalières.

La directive relative à l' « Exécution de la Directive Détachement » (2014/67/UE) qui a été adoptée en mai 2014 et qui est en cours de transposition au niveau national fournit certaines réponses et plusieurs nouveaux instruments pour répondre à ces préoccupations, mais à ce stade il est trop tôt pour observer leur impact sur le terrain.

Cette directive permettra de réaliser des progrès dans la bonne direction, mais elle ne va certainement pas résoudre tous les problèmes. Par conséquent, afin de garantir des règles du jeu équitables, d'autres initiatives complémentaires peuvent être prises vu que les mesures nationales de contrôle qui peuvent être efficaces

pour combattre des cas d'abus et de fraude dans un contexte national semblent souvent être insuffisantes dans des situations transfrontalières. En outre, il est toujours difficile de mettre en place un système efficace d'échange d'informations et de coopération entre les autorités publiques des différents États membres.

C'est pour ces raisons que la FIEC et la FETBB ont élaboré des propositions communes pour lutter contre la fraude sociale qui ont fait l'objet d'une discussion le 17 avril avec la Commissaire Thyssen en charge notamment de l'emploi, des affaires sociales et de la mobilité.

Ces propositions et demandes formulées portent sur des mesures pratiques, comme par exemple :

- Assurer une mise en œuvre et une application correctes de la directive « Exécution de la Directive Détachement » (2014/67/CE), avec l'implication directe des partenaires sociaux nationaux
- Améliorer la fiabilité des formulaires A1
- Améliorer le système de perception des contributions de sécurité sociale dans le cas d'une prestation temporaire de services transfrontaliers
- Fournir une transparence juridique eu égard à la position des travailleurs intérimaires dans le cadre du « détachement ».
- Encourager une coopération bilatérale ou multilatérale renforcée dans ce domaine entre les administrations publiques.

La FIEC et la FETBB ont exprimé leur volonté de collaborer avec la Commission européenne pour la mise en œuvre de ces demandes et propositions, afin de garantir un développement durable à long terme sur le plan de la croissance et de l'emploi dans l'industrie de la construction.

II. Plateforme européenne contre le travail non déclaré

En 2014, la Commission européenne a proposé la création d'une Plateforme européenne contre le travail non déclaré, un phénomène complexe qui détériore sensiblement les conditions de travail, la concurrence loyale et les budgets publics. Le contenu de cette proposition respecte parfaitement les exigences avancées par la FIEC au cours de la phase de consultation initiale.

Cette nouvelle plateforme réunirait les organismes nationaux chargés de lutter contre le travail non déclaré, comme les inspections du travail et de la sécurité sociale, les autorités fiscales et de migration, ainsi que d'autres acteurs, comme les représentants des employeurs et des employés au niveau européen. La proposition de la Commission prévoit que tous les États membres soient membres de la plateforme, étant donné qu'ils sont tous touchés par le travail non déclaré et que la participation conjointe de tous les pays européens est essentielle pour aborder les situations transfrontalières.

La plateforme deviendrait un forum dans lequel les parties prenantes pourraient partager des informations et de bonnes pratiques, explorer les outils nationaux et européens permettant d'aborder les problèmes communs, comme par exemple le phénomène des « faux-indépendants », de se pencher sur des manières d'améliorer l'échange de données entre les administrations nationales et de renforcer la coopération.

Au moment de rédiger ce rapport, la proposition de création d'une telle plateforme européenne était en discussion au sein du Parlement européen et elle pourrait être opérationnelle à l'automne.

germany © Kzenon - fotolia.com

III. Projet de dialogue social : « Vers l'instauration d'une carte d'identité sociale (CIS) européenne dans le secteur de la construction ? »

La FIEC et la FETBB ont conclu, début 2015, un projet commun, cofinancé par la Commission européenne (DG EMPL), sur une éventuelle carte d'identité sociale européenne (CIS) dans le secteur de la construction.

Les systèmes de carte d'identité sociale visent à créer plus de transparence en matière de conformité avec certaines exigences sociales et sont destinés à améliorer le fonctionnement du marché du travail. Les cartes pourraient aussi servir à d'autres fins : en fonction de leur champ d'application, elles pourraient aussi être utilisées pour enregistrer des données telles que la durée de travail effective, elles pourraient servir de clé électronique pour accéder à des bases de données externes en matière de sécurité sociale, d'outil pour documenter les périodes d'occupation de travailleurs hautement mobiles dans le cadre des régimes de pension, etc.

Dans un premier temps, l'étude identifie et évalue les systèmes de CIS existants en Europe ainsi que leurs points positifs et négatifs pour les employeurs et les employés. Elle examine également s'il s'agit d'un instrument pouvant faciliter les contrôles sur les chantiers, garantir une qualification adéquate et la conformité fiscale, lutter contre le travail non déclaré ou d'autres formes de contournement de la législation existante.

Dans un second temps, l'étude s'est concentrée sur le cadre juridique européen et examine plus particulièrement si un éventuel dispositif européen est conforme au Traité sur le fonctionnement de l'UE.

L'étude couvre 11 pays et montre que les cartes existantes ont des objectifs, des structures et des portées très différents : en Espagne par exemple, la « Tarjeta Profesional de la Construcción » vise la formation à la prévention des risques professionnels, tandis qu'en Suède, la carte « ID06 » vise à lutter contre le travail illégal et la criminalité économique.

Les systèmes de carte d'identité sociale existants ont été mis en place de manière directe par les partenaires sociaux nationaux ou de manière indirecte, avec une implication conséquente de leur part, et sont établis sur mesure afin de tenir correctement compte des particularités et des besoins de chaque marché national du travail. La forte implication des partenaires sociaux sectoriels est l'un des éléments déterminants du succès des systèmes existants.

Sur cette base, il semble irréaliste d'envisager une seule carte d'identité sociale européenne qui couvrirait toutes les caractéristiques des cartes nationales existantes. Toutefois, malgré les différences, il convient de noter que plusieurs formes de coopération transfrontalière entre les différents systèmes nationaux ont été mises en place. Citons comme exemples majeurs la coopération entre la Suède et la Finlande du côté nordique ainsi qu'une intention politique des pays du Benelux.

Au cours des prochains mois, la FIEC et la FETBB examineront conjointement si certaines initiatives complémentaires peuvent être envisagées au niveau européen.

« La forte implication des partenaires sociaux sectoriels dans les systèmes de carte d'identité sociale existants sectoriels est l'un des éléments déterminants du succès. »

Voici quelques exemples du travail que la Commission SOC a accompli au cours de l'année écoulée, seule ou conjointement avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen :

- Site Internet FIEC-FETBB sur des « Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction » (www.construction-for-youth.eu)
- Propositions communes FIEC-FETBB contre la fraude sociale présentées à la Commissaire Thyssen
- Partenaire au projet « Drapeaux rouges - Détachement de travailleurs : renforcer la coopération administrative et l'accès à l'information » coordonné par l'Université de Gand (BE)
- Partenaire au projet « Agir sur les situations de détachement des travailleurs : se former par la pratique Learning by doing » coordonnée par INTEFP et ASTREES (FR)
- Participation au projet SCAFFOLD, coordonné par Tecnalia (ES), sur l'évaluation des risques des nanomatériaux manufacturés (NM) et des nanocomposites dans la construction

Prises de position

La FIEC a proposé des amendements à la proposition de décision établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré [COM(2014)0221] (12/12/2014)

Prise de position commune FIEC-FETBB - Proposition de directive relative aux sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée [COM (2014) 212 final] (27-02-2015)

Prise de position commune FIEC-FETBB - Encourager des règles du jeu équitables dans le secteur européen de la construction Propositions communes des partenaires sociaux sectoriels européens [27-02-2015]

Communiqués de presse

Communiqué de presse commun FETBB-FIEC – Lancement du site Internet sur les « Initiatives pour l'emploi des jeunes » (12-01-2015)

Communiqué de presse commun FETBB-FIEC – Encourager des règles du jeu équitables dans le secteur européen de la construction (propositions communes contre la fraude sociale présentées à la Commissaire Thyssen le 17-04-2015)

Intervention lors d'événements publics

Séminaire final – projet FIEC / FETBB
Bruxelles (25/11/2014)
« Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction »
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur Commission Sociale

Ateliers – projet FIEC / FETBB
- Riga (Lettonie) (10/10/2014)
- Prague (République tchèque) (4/11/2014)
- Ljubljana (Slovénie) (4/12/2014)

« Actualisation et promotion du site Internet Détachement »
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur Commission Sociale

Séminaires FETBB / FIEC
- Ljubljana (Slovénie) (14-15/04/2014)
- Budapest (Hongrie) (14-15/05/2014)
- Istanbul (Turquie) (29-30/09/2014)
- Sofia (Bulgarie) (20-21/10/2014)
- Bruxelles (14/11/2014)

« Guide pour l'élaboration d'un système de gestion S&S » et « Modules d'information pour un traitement plus sûr de l'amiante »
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur Commission Sociale

Séminaire final « Carte d'identité sociale » – projet FIEC / FETBB
Bruxelles (17-18/11/2014)
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur Commission Sociale

Conférence finale –Projet Enfoster (Détachement)
Bruxelles (16/01/2015)
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur Commission Sociale

Événement Partenaires de la campagne OSHA avec Mme Thyssen
Bruxelles (05/03/2015)
Vincent Detemmerman (BE-CC)

EFBWW (European Federation of Building and Woodworkers) is the European Industry Federation for the construction industry, the building materials industry, the wood and furniture industry and the forestry industry. The EFBWW has 76 affiliated unions in 34 countries and represents a total of 2,000,000 members.

Press Contact: Werner Buelen
EFBWW / Rue de l'Hôpital 31, BE-1000 Bruxelles
Tel. +32-2-227 10 40 / Fax +32-2-219 82 28
e-mail : info@efbh.be / www.efbww.org

FIEC is the European Construction Industry Federation, representing via its 33 National Member Federations in 29 countries (28 EU & EFTA and Turkey) construction enterprises of all sizes, i.e. small and medium-sized enterprises as well as "global players", carrying out all forms of building and civil engineering activities.

Press Contact: Domenico Campogrande
FIEC / Avenue Louise 225, BE-1050 Brussels
Tel. +32-2-514 55 35 / Fax +32-2-511 02 76
e-mail: info@fiec.eu / www.fiec.eu

FIEC/EFBWW Communiqué de presse 17.04.2015

Les partenaires sociaux européens de l'industrie de la construction, présentent leurs positions visant à lutter contre la fraude sociale à la Commissaire européenne M. Thyssen

Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'industrie de la construction ont rencontré aujourd'hui la Commissaire Marianne Thyssen en charge de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs, afin de présenter certaines de leurs propositions visant à lutter contre la fraude sociale, en particulier dans les prestations de services transfrontaliers.

« *La crise économique et financière a considérablement augmenté la pression concurrentielle exercée sur les entreprises en axant la concurrence sur le « prix le plus bas » plutôt que sur l'innovation, l'expertise et des critères de qualité. Cette situation, associée à des imperfections et à des incertitudes dans le cadre juridique, a conduit à une intensification de formes déloyales de concurrence et de fraude sociale, au détriment des travailleurs et des entreprises de notre secteur* » a déclaré Maxime Verhagen, Vice-Président de la FIEC.

« *À long terme, cela s'avère être un modèle « perdant-perdant » : les entreprises ne sont plus en mesure de se faire concurrence de manière équitable, les droits des travailleurs sont bafoués, les consommateurs réceptionnent des ouvrages de moins bonne qualité et les gouvernements perdent des milliards d'euros annuels de recettes, notamment en raison des cotisations de sécurité sociale et des impôts impayés* » ajoute Pierre Cuppens, Vice-Président du Comité Bâtiment de la FETBB.

La FIEC et la FETBB ont présenté à la Commissaire Thyssen plusieurs requêtes et propositions pratiques, comme :

- Assurer une mise en œuvre et une application correctes de la directive « Exécution de la directive Détachement » (2014/67/CE), avec l'implication directe des partenaires sociaux nationaux
- Améliorer la fiabilité des formulaires A1
- Créer un numéro d'entreprise unique européen.
- Fournir une transparence juridique eu ?? à l'égard de à la position des travailleurs intérimaires dans le cadre du « détachement ».
- Améliorer le système de perception des contributions de sécurité sociale dans le cas d'une prestation temporaire de services transfrontaliers

« *Nous avons d'urgence besoin de règles du jeu équitables dans notre secteur et pour cela, nous voulons éviter des déclarations politiques et mettre sur la table des propositions pragmatiques* » a déclaré Maxime Verhagen.

« *Nous sommes conscients du fait que certaines de ces propositions sont controversées et politiquement sensibles mais nous devons mettre fin à la fraude sociale, aux abus et à la destruction d'emplois* » a ajouté Pierre Cuppens.

La FIEC et la FETBB ont exprimé leur volonté de collaborer avec la Commission européenne pour la mise en œuvre de ces demandes et propositions, afin de garantir un développement durable à long terme sur le plan de la croissance et de l'emploi dans l'industrie de la construction.

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC www.fiec.eu

COMMISSION TECHNIQUE (TEC)

Kjetil Tonning, NO
Président

Sue Arundale, FIEC
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-1

"DIRECTIVES, NORMES ET ASSURANCE QUALITÉ"

Jan Coumans, BE
Président

Eric Winnepenninckx, BE
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-2

"RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION"

Bernard Raspaud, FR
Président

Pascal Lemoine, FR
Rapporteur

SOUS-COMMISSION TEC-3

"ENVIRONNEMENT"

Lennart Henriz, SE
Président

Marianne Hedberg, SE
Rapporteur

Une année consacrée à l'environnement

2014 a été marquée par de nombreuses initiatives européennes en faveur de l'environnement. Elle a aussi été une année importante pour les politiques relatives au climat et à l'énergie, ce qui donne une idée sur la manière dont l'UE abordera la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) [1]

A) Questions réglementaires

I. Règlement sur les produits de construction

La Commission européenne a entrepris les premières démarches conduisant à l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre du Règlement sur les Produits de Construction (RPC) qui est prévu dans le règlement-même. Bien que le rapport ne doive pas être soumis au Parlement européen et au Conseil avant le 25 avril 2016, une consultation a été lancée en novembre 2014. La FIEC a participé à la consultation et a encouragé ses fédérations membres à compléter l'enquête en ligne pour les associations. La FIEC a conclu que la mise en œuvre du RPC est encore très insatisfaisante à ce jour. Plus spécifiquement :

- Le marquage CE devrait encore être clarifié.
- Les entrepreneurs ignorent très souvent la signification du marquage CE.
- Il y a un sérieux problème de non-conformité des opérateurs économiques au RPC.
- Les activités de surveillance du marché menées par les autorités nationales sont généralement limitées.
- Le RPC n'a pas amélioré la libre circulation des produits de construction au sein de l'UE et des barrières existent, comme l'exigence de marques nationales dans certains États membres.
- Les entrepreneurs se basent encore sur les marques nationales et ont confiance en elles.
- L'impact des exigences relatives à une Déclaration de Performance (DoP) a été largement négatif.
- L'objectif du RPC de veiller à ce que le marquage CE des produits soit obligatoire n'est plus pertinent.

1. Visite d'un chantier de construction pour des fonctionnaires de la Commission européenne

Suite à une demande de la DG Entreprises et Industrie (l'actuelle DG GROW) de visiter un chantier de construction afin de voir comment le RPC est appliqué par le secteur, la FIEC a organisé une visite à Anvers sur le chantier du Campus Noord de l'Artesis Plantijn Hogeschool, dont la construction est réalisée par Willemen Enterprises. Le Président de la FIEC et une délégation de cinq fonctionnaires de la Commission travaillant

1 Conférence des parties – 21e session annuelle

29 septembre 2014 : visite de chantier sur le Campus Noord de l'Artesis Plantijn Hogeschool à Anvers. De gauche à droite : Georgios Katsarakis (DG ENTR), Tapani Mikkeli (DG ENTR), Vincent Detemmerman (Confédération Construction), Lutz Koeppen (DG ENTR), Ulrich Paetzold (Directeur Général de la FIEC), Frans Janssens (Willemen Groep), Geert Deleebeeck (Willemen Groep), Jan Coumans (Président TEC-1), Antonio Paparella (DG ENTR), Maria-Aranzazu (DG ENTR), Bram Willemen (Willemen Groep)

dans l'Unité en charge de la Politique industrielle et de la construction durable ont participé à la visite.

2. Comité permanent de la construction

La FIEC a participé à des réunions du Comité permanent de la construction (CPC) et de son groupe préparatoire (dénommé à présent le Groupe Consultatif). Le Comité permanent de la construction prévu dans le RPC est constitué de délégations des États membres, du Comité européen de Normalisation (CEN) et d'autres experts issus d'associations liées au secteur de la construction. Son objectif consiste à apporter son aide à la Commission sur des questions liées au Règlement sur les produits de construction, y compris la préparation d'Actes Délégués.

B) Questions de normalisation

I. Comités Techniques du CEN

En 2014, la FIEC a sollicité le statut d'organisation de liaison dans plusieurs Comités Techniques du CEN (TC) dans le cadre de son accord avec le CEN en tant qu'organisation partenaire. Parmi ces TC :

- CEN/TC 89 Performance thermique des bâtiments et composants de bâtiments
- CEN/TC 104 Béton et produits apparentés
- CEN/TC 135 Exécution de structures en acier et en aluminium
- CEN/TC 250 Eurocodes structuraux
- CEN/TC 292 Caractérisation des déchets
- CEN/TC 350 Durabilité des ouvrages de construction

Toutes les demandes ont été acceptées, à part celle pour CEN/TC 89 qui n'a pas encore été traitée par le Comité Technique.

En plus des TC susmentionnés, la FIEC a participé en tant qu'organisation de liaison dans le groupe de travail du CEN sur la BIM (Modélisation des données du Bâtiment) (CEN/BT/WG 215). Ce groupe a été constitué en vue d'établir un business plan pour un Comité Technique CEN sur la BIM, qui a maintenant été approuvé. Ce Comité Technique (CEN/TC 442) créera une norme harmonisée européenne sur la BIM.

II. EN 1090-1

En février 2014, la FIEC a publié une prise de position sur la norme susmentionnée dont le titre complet est EN 1090-1 : 2009 + A1 : 2011 'Exécution de structures en acier et en aluminium Partie 1 : Exigences pour l'évaluation de la conformité des éléments structuraux'. De nombreuses associations du secteur de la construction ainsi que les autorités concernées dans les États membres estiment que le champ d'application de cette norme n'est pas clair et crée de la confusion sur le marché. Bien que le marquage CE soit clairement une obligation pour les fabricants, ce que la FIEC ne réfute pas, de nombreuses entreprises proposant des services de production/d'assemblage et d'installation dans le cadre d'un contrat ont l'impression qu'elles sont elles aussi tenues d'apposer la marque CE. En plus de soumettre la question au Comité permanent de la construction, la FIEC a écrit au CEN/TC 135 (qui est responsable de la norme) en lui demandant non seulement une révision du champ d'application mais également une révision complète de la norme. Aucune réponse n'a encore été reçue et la FIEC a adressé un deuxième courrier au CEN/TC 135 en mars 2015. L'avis de la FIEC est partagé par certains États membres et d'autres associations industrielles et il bénéficie du soutien informel de plusieurs d'entre eux. La Commission européenne a aussi réagi à la demande de la FIEC bien qu'il convienne de souligner que la Commission ne peut pas forcer CEN/TC 135 à réviser le champ d'application de la norme ou l'intégralité de la norme.

1. Dispositif de retenue en béton fabriqués in situ

En rapport avec la norme susmentionnée, un cas très spécifique a retenu l'attention du Comité permanent de la construction en 2014. Cela concernait les dispositifs de retenue en béton fabriqués in situ qui, selon la conclusion de la Commission, devraient faire l'objet d'un marquage CE dans certains cas, à savoir lorsqu'elles sont considérées comme étant des produits de construction :

> *"Les dispositifs de retenue en béton fabriqués in situ selon un mode de conception breveté, qui sont commercialisés comme des produits à installer sur la route, sont des produits de construction au sens du RPC et couverts par la norme EN 1317-5 :2007+A2 :2012"*
>
> Lettre de Daniel Calleja à la Fédération Routière de l'Union européenne, datée du 1er décembre 2014.

Estonia © Syda productions - fotolia.com

Cette conclusion tentait de clarifier une position publiée précédemment par la Commission, mais la FIEC a estimé qu'elle avait créé, sans le vouloir, encore plus de confusion. L'argument de la FIEC se fonde en outre sur le fait que le cas cité par la Commission ci-dessus représente l'exception plutôt que la règle, la plupart des dispositifs de retenue étant construits sur site, selon une spécification unique dans le cadre d'un contrat de travaux de construction par un entrepreneur. La FIEC ne dit pas que la position de la Commission est incorrecte mais plutôt que son explication est incomplète, dans le sens où elle ne reconnait pas que la plupart des dispositifs de retenue en béton fabriqués in situ n'entrent pas dans une catégorie requérant le marquage CE.

En 2014, les discussions ont plutôt été axées sur des définitions et des arguments concernant ces définitions, à savoir « conception brevetée », « mis sur le marché », « production en série », etc. La FIEC a été déçue que cela ait compliqué la question et que, au final, il n'y ait eu aucun accord suite aux discussions au sein du CPC, ni aucune clarification pour les entrepreneurs. En ce qui concerne TEC-1, cette question reste ouverte.

C) Encourager l'innovation et la recherche

I. ECCREDI

La FIEC a poursuivi sa collaboration avec le Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction (ECCREDI) et a partagé plusieurs documents – dont des positions TEC – avec les membres de cette communauté de recherche. En novembre, la FIEC a accepté la nomination au poste de Vice-Président, un rôle qui sera assumé par le Directeur des Affaires techniques et environnementales.

II. Horizon 2020

2014 a été la première année de mise en œuvre du programme Horizon 2020 et TEC-2 a suivi les divers appels à propositions, les transmettant, le cas échéant, aux fédérations membres. En novembre, la FIEC a attiré l'attention sur la possibilité que certains projets ne reçoivent pas leurs paiements à temps et dans une prise de position, elle a demandé à la Commission de veiller à ce que les problèmes internes liés au programme n'affectent pas ceux qui travaillent dur à la conception et à la livraison de bons projets. La FIEC était également préoccupée par le faible taux de réussite des candidatures et il serait utile que la Commission puisse donner un feed-back adéquat pour garantir que ce problème soit résolu.

III. Forum de l'Innovation

Suite à la première réunion du Forum de l'Innovation en 2013, TEC-2 a révisé le mandat pour ce groupe et a impliqué ce Forum dans des consultations pertinentes ainsi que dans la position publiée en novembre sur « la recherche et l'innovation comme sources de croissance renouvelée ». Dans ce document, la FIEC a rappelé aux institutions européennes et à la communauté de recherche que la construction n'est pas une industrie qui repose uniquement sur des méthodes traditionnelles mais une industrie qui innove progressivement chaque jour. Il reste beaucoup à faire pour changer les mentalités à l'égard des entrepreneurs, et TEC-2 et le Forum de l'Innovation sont prêts à relever ce défi.

Alors que la FIEC admet que tous les progrès dans l'industrie de la construction ne représentent pas une révolution, nous recommandons vivement un changement d'attitude radical à l'égard de l'industrie qui souffre souvent d'une réputation non méritée au sein des gouvernements nationaux et des institutions européennes qui sont à la fois des acheteurs importants et des utilisateurs de bâtiments et d'infrastructures.

Les entrepreneurs ne proviennent pas d'un secteur « peu productif, à faible valeur technologique…, sous-performant ». Au contraire, tout comme les autres acteurs industriels, ils sont indispensables pour réaliser les politiques et les objectifs ambitieux qui ont été fixés pour de nouveaux bâtiments, de nouvelles infrastructures, la rénovation du parc immobilier et la maintenance des infrastructures existantes. Ils représentent un élément clé de la croissance renouvelée dans l'UE.

D) Compétitivité durable

I. Construction 2020

La commission technique a participé aux groupes thématiques 1 et 3 (Stimuler l'investissement et l'utilisation durable des ressources). Plus spécifiquement, elle a collaboré étroitement avec la Commission Économique et Juridique (ECO) pour formuler des commentaires sur plusieurs versions du rapport rédigé par l'Energy Efficiency Financial Institutions Group (EEFIG), qui devait être publié en février 2015. Le rapport « Energy Efficiency – the first fuel for the EU Economy : How to drive new finance for energy efficiency investments » porte sur les bâtiments, l'industrie et les PME. La FIEC a contribué activement à plusieurs réunions de l'EEFIG. Les préoccupations exprimées par TEC étaient les suivantes :

- Des programmes de rénovation « prêts à l'emploi » n'offrent pas toujours la meilleure solution. Chaque projet de rénovation profonde devrait être évalué minutieusement afin de garantir un impact maximum conformément aux conditions spécifiques et à l'emplacement du bâtiment.
- Les entrepreneurs ne devraient pas être repris dans la liste des industries considérées comme énergivores. Bien que certains sous-secteurs de la construction soient en effet énergivores – par exemple, les fabricants de certains matériaux de construction –, les différents acteurs du secteur devraient être traités séparément et pas simplement catalogués comme énergivores.

E) Utilisation efficace des ressources et économie circulaire

I. Communication sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction

1. Position de la FIEC

En septembre 2014, la FIEC a publié sa réaction à la Communication sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction, COM (2014) 445. La Communication a été bien accueillie dans l'ensemble mais la FIEC a mis l'accent sur plusieurs questions pratiques pour les entrepreneurs, comme la façon de gérer les déchets de construction et de démolition. De façon pragmatique, les bâtiments durables représentent une opportunité pour l'industrie de la construction mais la Commission ne devrait pas élaborer un cadre d'évaluation de la performance des bâtiments qui soit onéreux – et pire encore – potentiellement inutile. Par ailleurs, elle devrait tenir compte des programmes et des labels de certification existants et incorporer le meilleur de ce qui a déjà été élaboré. Le cadre éventuel qui ne devrait pas être prêt avant 2017 devrait être simple et facile à appliquer – et surtout, compréhensible pour tous ceux qui possèdent et vivent dans des bâtiments qui sont susceptible d'être évalués.

La FIEC estime que les indicateurs proposés sont pertinents, mais peut-être difficiles à appliquer dans la réalité. Toutefois, des indicateurs pour les bâtiments dépendent inévitablement de données pertinentes sur les produits de construction. Comme des données pertinentes sont déjà collectées (voir ci-dessus), nous demandons à la Commission d'intégrer ce qui existe déjà dans un nouveau cadre d'évaluation de la performance des bâtiments.

France © goodluz - fotolia.com

II. Paquet sur l'Economie Circulaire

1. Position de la FIEC

Suite à la publication du Paquet sur l'Economie Circulaire en juillet 2014, la FIEC a publié en septembre 2014 une prise de position dans laquelle elle prône la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction lorsque ceci est faisable, rentable et acceptable pour le client. Toutefois, la réutilisation de matériaux et l'utilisation de matériaux recyclés ne sont pas nécessairement des processus simples à appliquer. Il doit en outre y avoir un marché pour des matériaux réutilisés « adaptés à l'usage prévu », d'une part, et une justification commerciale pour les entrepreneurs, d'autre part. La FIEC doute que l'un de ces éléments soit déjà présent. De plus, bien que l'industrie soit prête à apporter sa contribution, il faudrait éviter des mesures excessives, surtout si elles parviennent à résoudre un problème mais en créent un autre. Pour ce qui est de l'avenir, le paquet sur l'économie circulaire devrait continuer à figurer au programme de travail de la Commission européenne et la FIEC espère que son retrait, annoncé fin 2014, n'est que temporaire. Les arguments de la Commission en faveur du retrait du paquet n'étaient pas réellement convaincants et la FIEC est satisfaite qu'elle soit mise sous pression pour le remettre à l'ordre du jour le plus rapidement possible. Néanmoins, l'industrie devrait dans ce cas être vigilante et suivre attentivement l'élaboration de mesures spécifiques, en particulier tout ce qui aboutit à une réglementation.

2. Critère de fin de vie des déchets

L'absence de critère de fin de vie des déchets au niveau européen continue d'entraver les efforts visant à traiter efficacement les déchets de construction et de démolition. Néanmoins, malgré le manque de progrès accomplis dans l'établissement du critère de fin de vie des déchets attendu depuis longtemps dans l'UE, il existe des exemples de bonnes pratiques dans plusieurs États membres. Dans un avenir proche, la FIEC continuera à encourager la DG Environnement à agir dans ce domaine, même si les signes indiquant que les choses vont bientôt bouger ne sont pas très positifs.

3. Révision des directives sur les déchets

Tout comme le Paquet sur l'Economie Circulaire, la proposition de révision des directives sur les déchets a aussi été retirée du Programme de Travail de la Commission pour 2015. TEC-3 ayant passé un temps considérable à élaborer une prise de position qui a été approuvée par les membres de la FIEC, il était étonnant que cette proposition ait été visée dans le cadre des efforts de la Commission de se concentrer uniquement sur les « gros problèmes » en 2015. En effet, les déchets restent l'un des plus gros problèmes de l'Union Européenne et la proposition initiale avait été bien accueillie par la FIEC. Dans cette optique, la question restera au programme de travail de TEC-3 pour 2015. Dans tous les cas, comme pour le Paquet sur l'Economie Circulaire, la FIEC s'attend à ce que la proposition soit améliorée par la Commission et présentée ultérieurement en 2015.

F) Énergie et changement climatique

I. Paquet Climat et Energie 2030

Il a fallu une bonne partie de l'année 2014 pour que le paquet climat et énergie franchisse les différentes étapes du processus décisionnel. TEC-3 a choisi ne de pas commenter les objectifs proposés. Toutefois, la FIEC a publié une prise de position sur la stratégie en matière d'efficacité énergétique COM(2014) 520 final. Ce point est abordé plus en détail dans la section suivante.

II. Efficacité énergétique

1. Communication sur l'Efficacité Energétique COM(2014) 520

La FIEC a publié en novembre 2014 sa prise de position sur la Communication relative à l'efficacité énergétique. La position a mis l'accent sur le manque de progrès réalisés dans les États membres pour transposer les deux Directives sur l'Efficacité Energétique et sur la Performance Energétique des bâtiments. La FIEC pense que tant que le processus de transposition n'est pas terminé, il n'y a pas lieu d'introduire de nouvelles mesures politiques au niveau européen pour encourager l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Il a aussi été souligné dans cette position qu'il n'existe pas de solution « toute faite » lorsqu'il s'agit de mesures d'efficacité énergétique. De plus, la prudence est de mise en termes de niveau d'ambition, particulièrement en ce qui concerne l'impact potentiel sur les consommateurs.

Étant donné qu'il y aura certainement des coûts significatifs pour les systèmes énergétiques et qu'ils devraient fortement augmenter (les coûts prévus pour un objectif d'économie d'énergie de 40 % seront supérieurs à ceux prévus pour un objectif d'économie d'énergie de 25 %), nous recommandons la prudence en termes de niveau d'ambition, de manière à ce que ces coûts n'aient pas un trop grand impact sur les consommateurs. Bien que la FIEC soutienne le principe de l'efficacité énergétique et reconnaisse que les avantages à long terme pourraient compenser les coûts, nous doutons néanmoins que les citoyens européens soient prêts à accepter l'argument « on n'a rien sans rien » qui semble être avancé dans la communication.

Enfin, bien que la FIEC admette que les bâtiments présentent un potentiel d'économie important, le défi de réaliser des économies d'énergie ne devrait pas peser de manière disproportionnelle sur l'industrie de la construction. D'autres industries – surtout les industries énergivores – doivent aussi être visées.

2. Efficacité énergétique des bâtiments

Comme cela a déjà été en partie abordé dans la section précédente, la FIEC a exprimé son inquiétude concernant le manque de progrès réalisés dans les États membres, particulièrement en ce qui concerne la rénovation des bâtiments existants. La FIEC pense qu'il s'agit d'une priorité urgente pour toute l'Union Européenne et elle continuera à soutenir la campagne Renovate Europe pour promouvoir la rénovation des bâtiments existants dans l'UE, qui s'avère être le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs européens en matière d'efficacité énergétique.

Voici quelques exemples du travail accompli par la Commission Technique au cours de l'année écoulée :

Prises de position

Prise de position de la FIEC – Utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction (01-09-2014)

Prise de position de la FIEC – Les entrepreneurs soutiennent l'économie circulaire mais ne pensent pas que la justification commerciale est claire (01-09-2014)

Prise de position de la FIEC – Réaction de la FIEC à la Communication sur l'efficacité énergétique COM (2014) 520 (12-11-2014)

Prise de position de la FIEC – Les entrepreneurs sont des pionniers et des éléments clés de la croissance (14-11-2014)

Prise de position de la FIEC – Oui à une réduction supplémentaire des déchets mais non à plus de formalités administratives (18-11-2014)

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la FIEC www.fiec.eu

Réponses aux consultations publiques

Réponse de la FIEC à la Revue indépendante du système de normalisation européen (24-12-2014)

Réponse de la FIEC à l'étude analytique sur le règlement relatif aux produits de construction (05-01-2015)

Interventions lors d'événements publics

Discours de Jan Coumans, Président de TEC-1, lors de la Conférence « Construction Sector Network » (18-06-2014, Bruxelles, BE)

Discours de Sue Arundale, Directeur des Affaires techniques et environnementales, lors de la conférence commune du Comité Economique et Social Européen (CESE), de MACIF et de Notre Europe sur « Un modèle participatif pour l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction » (29-09-2014, Paris, FR)

Discours de Johan Willemen, Président de la FIEC, lors de la conférence « Critical Infrastructure Protection and Resilience Europe » sur la Construction intelligente – systèmes, modélisation, conception intelligente et matériaux spécialisés pour des infrastructures nationales critiques plus sûres (04-03-2015, La Haye, NL)

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Frank Dupré, DE
Représentant pour les PME

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

A) Micro, petites, moyennes et grandes entreprises : une représentativité complète

L'industrie européenne de la construction est à une écrasante majorité constituée d'artisans, de PME et d'entreprises familiales. Cette réalité se reflète également dans les fédérations membres de la FIEC. La diversité des membres de la FIEC garantit sa représentativité complète au sein de l'industrie européenne de la construction, c.-à-d. les entreprises qui exécutent toutes sortes de travaux de construction et de génie civil, qu'elles agissent en qualité d'entrepreneurs principaux ou de sous-traitants.

La FIEC défend sans aucune discrimination les intérêts des entreprises de construction de toutes tailles :

- Artisans, entrepreneurs et micro-entreprises,
- Petites et moyennes entreprises,
- Grandes et très grandes entreprises.

Ces entreprises peuvent être des propriétés familiales ou des sociétés de capital-actions ; elles peuvent être dirigées par les familles elles-mêmes ou par un conseil externe. Mais ce sont toutes des entreprises de construction : en tant que telles, elles ont bien plus d'intérêts communs que de conflits d'intérêts.

C'est toute la force des initiatives et des positions de la FIEC : celles-ci reposent sur les avis et l'expérience d'une formidable variété d'entreprises originaires d'un très grand nombre de pays.

Outre la défense générale et permanente des intérêts des PME dans chacun des thèmes spécifiques abordés par les commissions, sous-commissions et groupes de travail de la FIEC, la FIEC a créé en 2002 une vice-présidence spécifique pour les enjeux des PME intitulée « Représentant pour les PME »

Le Représentant pour les PME de la FIEC vérifie et revérifie dans chacun des thèmes soulevés que les prises de position et les initiatives de la FIEC tiennent dûment compte des intérêts des PME et des entreprises familiales.

I. Implication totale des fédérations de PME dans le dialogue social sectoriel

Le comité pour le dialogue social dans la construction de la FIEC/FETBB est généralement reconnu comme un des quelques rares comités de dialogue social sectoriel dont les PME ne sont pas exclues en pratique.

De fait, la représentativité complète de la FIEC garantit le plein respect des intérêts des PME dans le travail du comité pour le dialogue social sectoriel et ses groupes de travail spécialisés. La FIEC et son partenaire social FETBB ont considérablement investi dans ce dialogue social sectoriel tout à fait représentatif, fort et efficace, qu'ils ont démarré il y a de nombreuses années avant son institutionnalisation par la Commission européenne.

II. Enterprise Europe Network (EEN)

La DG ENTR de la Commission européenne a mis sur pied ce réseau sur la base des expériences antérieures réalisées avec le Réseau des Euro-Info-Centres (EIC) et le Réseau des Centres Relais Innovation (IRC). Selon le site Internet du réseau, Enterprise Europe Network aide les petites entreprises à exploiter au maximum les opportunités commerciales du marché européen. Le réseau EEN comprend près de 600 organisations membres proposant une gamme étendue de services gratuits, par exemple dans les domaines suivants : aide à la recherche de partenaires internationaux ou de fournisseurs de nouvelles technologies, critères des subventions de l'UE ou financement et conseils sur des

thèmes aussi variés que la propriété intellectuelle, l'internationalisation ou les lois et normes de l'UE.

Comme pour le Réseau des Euro-Info-Centres, la FIEC a été acceptée par la Commission européenne en qualité de « Membre associé » du réseau EEN. Cela signifie que la FIEC ne fournit aucun des services EEN directement à ceux qui cherchent des conseils mais fournit aux membres à part entière de l'EEN des conseils/informations sectoriels et collaborent sur des événements, des formations et des projets communs.

Pour toute information complémentaire, consultez le site **http ://een.ec.europa.eu/**

> *"La catégorie des micro-, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros."*
>
> Extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE

Communication de la Commission – Exemple de déclaration portant sur des renseignements relatifs à la qualité de PME d'une entreprise, JOCE, C 118 du 20/5/2003, p. 5 à 15.

	micro	petite	moyenne	grande
travailleurs / salariés (y compris propriétaire/ exploitant, hors apprentis) et …	1-9	10-49	50-249	(250 +)
(soit) **chiffre d'affaires** annuel jusqu'à x millions €	2	10	50	(50+)
(ou) **bilan** annuel jusqu'à x millions €	2	10	43	(43+)

Latvia © Dmitrijs Dmitrijevs - fotolia.com

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN (MEDA)

Guillermo Apparicio, ES
Président

Maria Angeles Asenjo, ES
Rapporteur

La FIEC continue à accorder une attention toute particulière à l'activité des institutions européennes en rapport avec le partenariat euro-méditerranéen, principalement développé dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Cette mission de la FIEC a pour principal objectif d'informer les fédérations membres sur les initiatives, les programmes et l'appui financier des institutions européennes destinés à encourager et développer des projets de génie civil et de construction dans les pays voisins du sud de la Méditerranée.

Il est utile de mentionner qu'au sein de la nouvelle Commission européenne, cette politique est gérée par la Direction Générale Voisinage et Négociations d'Elargissement (DG NEAR), sous l'autorité politique du Commissaire Johannes Hahn, travaillant en étroite collaboration avec le Service Européen pour l'Action Extérieure dirigé par la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, Federica Mogherini.

Pour l'heure, la PEV fait l'objet d'une révision compte tenu des circonstances actuelles dans les régions voisines. Conçue en 2003, la PEV a évolué ces dernières années ; une première révision est déjà intervenue en 2011 afin d'apporter une réponse, dans sa composante méridionale, aux évènements survenus lors du Printemps arabe. Cette région doit en effet faire face à de l'instabilité ainsi qu'à des problèmes politiques, humanitaires et de sécurité ; à l'heure actuelle, le voisinage est moins stable que dix ans auparavant.

Dans ce contexte, la Commission européenne et la Haute Représentante ont lancé, le 4 mars 2015, une consultation publique en vue d'entamer une discussion sur un examen approfondi de l'approche adoptée par l'UE par rapport à ses voisins : les hypothèses sous-tendant la PEV, sa portée ainsi que ses instruments. Cette consultation se tiendra jusqu'au 30 juin 2015. La Commission européenne a l'intention de publier, en automne 2015, une communication exposant des propositions concrètes d'orientation future de cette politique.

Il est par ailleurs utile de mentionner que le 25 mars 2015, la Commission européenne et la Haute Représentante ont présenté toute une série de rapports annuels, qui ont évalué la mise en œuvre de la PEV l'an dernier avec les pays partenaires et ont formulé des recommandations pour l'année à venir. Parmi ces documents se trouvent une communication intitulée « Mise en œuvre de la politique de voisinage en 2014 », un rapport régional intitulé « Mise en œuvre du Partenariat de la Politique de Voisinage européenne pour la Démocratie et une Prospérité partagée avec les Partenaires du Sud de la Méditerranée », des données statistiques montrant les progrès réalisés à ce jour ainsi que des informations spécifiques par pays.

Dans l'optique d'informer les membres de la FIEC tout au long de l'année, la **Newsletter MEDA** a été régulièrement publiée ; elle renferme des informations pertinentes et actualisées provenant principalement de la **Commission européenne**, du **Conseil de l'Union européenne**, de la **Banque européenne d'investissement** – en particulier, la Facilité Euroméditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) – et de l'**Union pour le Forum en Méditerranée** et en **Méditerranée occidentale (**Dialogue 5+5). Ces bulletins d'information sont accessibles aux fédérations membres sur le site Web de la FIEC.

GROUPE DE TRAVAIL « LOGEMENT »

Martin Lemke, BFW
Président

Andreas Beulich, BFW
Rapporteur

Le Groupe de travail « Logement » s'intéresse au financement de l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi qu'aux questions liées au marché du logement en général.

I. Efficacité énergétique

Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail « Logement » s'est surtout intéressé au financement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ainsi qu'à l'importance générale accrue de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

Les exigences en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030, principalement dans la normalisation et l'accès au financement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants, surtout dans le secteur résidentiel, prendront de plus en plus d'importance sur les marchés européens du logement. Un marché résidentiel stable et abordable est vital pour l'économie. L'un des facteurs clés de l'efficacité énergétique des bâtiments est son caractère abordable ainsi que le mode de financement des investissements requis, en vue d'accroître le taux d'efficacité énergétique dans le parc résidentiel existant. En règle générale, la Commission européenne est d'avis qu'il y a lieu de mobiliser un minimum d'argent public pour attirer un maximum d'investissements privés et qu'il revient aux fournisseurs de logements d'encourager encore plus les investissements consentis dans l'efficacité énergétique. Le nombre sans cesse croissant de normes édictées ces dernières années par rapport à l'environnement et à l'utilisation efficace des ressources suscite le même genre d'interrogation que celle applicable à l'efficacité énergétique dans les bâtiments : comment peut-on trouver un juste équilibre entre des normes uniques ambitieuses et l'impact à grande échelle d'une politique, lorsque ces deux éléments sont parfois contradictoires. Le contenu et l'impact du règlement à venir, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique, intéresseront tout particulièrement le groupe de travail « Logement » dans les prochaines années.

II. Marché du logement :

Outre la thématique de l'efficacité énergétique du parc immobilier, le groupe de travail « Logement » s'est également penché sur les conditions applicables au cadre structurel et économique des nouveaux bâtiments dans les États membres, en ce compris les taxes, les systèmes de contrôle des loyers, l'affectation de terrains et les permis de bâtir.

Les sujets abordés dans ce cadre couvrent notamment :

1. Les futurs développements dans le secteur du logement :

- Les défis futurs pour les sociétés de logement, l'affectation de terrains au secteur résidentiel, les permis de construire tacites dans les États membres
- Les changements démographiques et l'impact sur le secteur résidentiel (pour les personnes âgées, p. ex.)
- Le contrôle des loyers dans les États membres
- La fiscalité dans les États membres
- L'analyse du parc immobilier dans les États membres

> *« La FIEC est devenue co-présidente de l'EHF, conjointement avec l'UIPI et l'UEPC, début juillet 2014. Cette combinaison d'expériences et d'expertises complémentaires assure une continuité efficace dans le travail du European Housing Forum. »*

Germany © Tyler Olson - fotolia.com

2. La Politique européenne

- Les options de financement européen dans le secteur du logement (efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment)
- Le suivi des décisions politiques et représentation lors des évènements

3. Le cadre juridique et fiscal

- La révision de la Directive sur la Performance Energétique des Bâtiments (DPEB) en 2016
- La réglementation du secteur bancaire et du financement des entreprises
- Les investissements immobiliers à l'étranger

III. La FIEC au sein du European Housing Forum :

Afin d'élargir le réseau du groupe de travail « Logement » et de représenter plus activement les intérêts de la FIEC dans le secteur immobilier, la FIEC travaille en étroite collaboration avec le « European Housing Forum », une plateforme de discussion sur des thèmes de politique européenne qui ont une influence sur le marché résidentiel. La FIEC est membre du European Housing Forum depuis quelques années, dont elle a assuré la coprésidence avec l'UIPI et l'UEPC au début du mois de juillet 2014. Il s'agit là d'une très bonne opportunité pour la FIEC d'être plus active dans les questions liées au logement et de permettre au groupe de travail « Logement » de tirer parti de cet engagement, tout en gagnant en visibilité en rapport avec ces questions au sein des institutions de l'UE. Le groupe de travail « Logement » participe activement au forum. Il compte entre autres parmi ses membres des associations représentatives des locataires, des logements sociaux, des promoteurs, des professions immobilières, etc.

L'EHF se réunit tous les deux ou trois mois, et aborde des questions comme l'accès et le coût du logement, l'efficacité énergétique, l'urbanisme, etc.

Prise de position

- Lettre EHF pour promouvoir l'Intergoupe URBAN (19/9/2014)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT – 30/06/2014

La FIEC, l'UEPC et l'UIPI élus nouveaux coprésidents du European Housing Forum

Le European Housing Forum vient d'élire aujourd'hui ses nouveaux coprésidents. La Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC), l'Union européenne des promoteurs-constructeurs (UEPC) et l'International Union of Property Owners (UIPI) assureront la présidence durant une année renouvelable.

Le European Housing Forum (EHF) est une plateforme informelle regroupant des organisations représentatives de l'ensemble du secteur du logement – clients, fournisseurs et professionnels – et visant à partager leur expertise et à aborder avec les institutions européennes les problématiques auxquelles est confronté ce secteur.

Emmanuelle Causse, Head of Public Affairs à l'UIPI, Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques à la FIEC et Filiep Loosveldt, Directeur Général de l'UEPC, qui relèvent tous trois le défi, ont déclaré :

> « En tant que coprésidents, nous aurons pour mission de poursuivre le travail de l'EHF en faveur d'un logement abordable et décent en Europe. Ce Forum a non seulement pour rôle de promouvoir l'échange d'informations entre les acteurs du secteur du logement, mais aussi d'améliorer la compréhension et la conscientisation au niveau européen de la dimension « logement » dans les problématiques pertinentes de l'UE. Le secteur du logement est un secteur crucial à tous les échelons du processus d'élaboration des politiques. Le European Housing Forum se réjouit de poursuivre son étroite collaboration avec les institutions européennes, notamment avec l'Intergroupe URBAN du Parlement européen, et, ce, dès que son renouvellement aura été confirmé. »

ENDS

Note aux rédacteurs :

EHF – le European Housing Forum a été créé en 1997 suite à l'adoption, par le Parlement européen, d'une résolution relative à l'aspect social du logement. Le European Housing Forum compte actuellement 15 membres, tous d'importantes organisations internationales ou européennes actives dans le domaine du logement.

FIEC – la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction représentant, via ses 33 fédérations membres nationales dans 29 pays (28 États membres de l'UE & l'AELE, et la Turquie), des entreprises de construction de toutes tailles, c.-à-d. tant des PME que des « acteurs mondiaux », réalisant toutes les formes d'activités du bâtiment et du génie civil. Au sein de la FIEC, un groupe de travail transversal spécifique gère toutes les problématiques liées au logement.

UEPC – fondée en 1958 déjà, l'Union européenne des promoteurs-constructeurs est l'organisation chapeautant les fédérations nationales de promoteurs-constructeurs. L'UEPC est une association européenne représentant plus de 30.000 promoteurs-constructeurs affiliés aux fédérations des différents États membres et de Norvège. L'UEPC a pour credo : « restaurer le passé, construire l'avenir »...

UIPI – l'International Union of Property Owners est une association paneuropéenne comprenant 30 organisations de 28 pays. Ensemble, celles-ci représentent plus de cinq millions de propriétaires et quelque 20 millions d'habitations. Fondées en 1923, ses organisations membres partagent un but commun, la promotion des droits et des intérêts de la propriété privée.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec Christine Le Forestier

FIEC, Avenue Louise 225, BE-1050 Bruxelles

Tél. +32-2-514 55 35, Fax +32-2-511 02 76 courriel : info@fiec.eu site Web : www.fiec.eu

EUROPEAN INTERNATIONAL CONTRACTORS (EIC)

Duccio Astaldi, IT
Président

Frank Kehlenbach, EIC
Directeur

Les EIC (European International Contractors) représentent les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction à l'égard des décideurs politiques européens et des institutions financières internationales. Les membres des EIC sont des fédérations de l'industrie de la construction originaires de 15 pays européens qui sont liées directement ou indirectement à la FIEC et ont des entreprises affiliées actives sur le plan international.

A) Organisation

Les EIC fondés en 1970 sont enregistrés depuis 1984 en tant qu'association indépendante de droit allemand à Berlin. Le mandat des EIC consiste à promouvoir les intérêts des entreprises de l'industrie européenne de la construction en rapport avec leurs activités internationales. Par conséquent, la fédération entretient des relations étroites avec toutes les organisations européennes, internationales et autres, dont les politiques sont intéressantes pour l'activité internationale de construction. Cela inclut la Commission européenne (CE), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'OCDE, la Banque mondiale ainsi que d'autres organisations non gouvernementales telles que la FIDIC ou CoST.

Selon les dernières statistiques des contrats internationaux des EIC pour l'année 2013, le volume total du chiffre d'affaires international réalisé par les entreprises membres des EIC s'élevait à 163 milliards €. Ce bon résultat a été confirmé par la dernière enquête menée sur les « 250 entrepreneurs internationaux les plus importants », publiée par le magazine Engineering-News Record, qui montre que la part de marché détenue par les entrepreneurs européens sur le marché de la construction internationale s'élève à plus de 50 %.

À la fin de 2014, le Comité de Direction des EIC était composé comme suit :

Président Duccio Astaldi (Condotte d'Acqua, Italie)
Vice-Président George Demetriou (J&P Avax, Grèce)
Trésorier Per Nielsen (NCC, Suède)

Plácido Álvarez Holgado (FCC, Espagne)
Jesper Arkil (Arkil Holding, Danemark)
Philippe Dessoy (BESIX, Belgique)
Juha Kostiainen (YIT, Finlande)
António Mota (Mota-Engil, Portugal)
Karl-Heinz Müller (Strabag International, Allemagne)
Wouter Remmelts (BAM International, Pays-Bas)
Frédéric Roussel (Colas, France)
Emin Sazak (Yuksel Holding, Turquie)
Karl-Heinz Strauss (PORR, Autriche)
Le Président Duccio Astaldi représente également les EIC en qualité de Vice-Président du Comité de Direction de la FIEC.

B) Objectifs et Priorités

Les EIC ont pour mission de réaliser les trois principaux objectifs suivants :

1. Les EIC visent à créer de nouvelles opportunités commerciales en préconisant une collaboration plus étroite entre le financement du développement et le financement commercial et en favorisant le concept de PPP à l'échelle internationale.

2. Les EIC prônent de meilleures conditions de marché en améliorant les conditions cadres politiques et juridiques pour les activités internationales de leurs entreprises membres.

3. Les EIC fournissent un forum unique pour la mise en réseau et l'échange des expériences les plus récentes sur le plan international.

Dans la gamme très étendue des conditions d'exploitation qui influencent le travail des entrepreneurs internationaux européens, les thèmes suivants ont été identifiés comme des questions prioritaires pour les EIC en 2014 :

I. Modèles de Contrats FIDIC

Depuis plus de 40 ans, le groupe de travail « Conditions contractuelles » des EIC révise et commente les modèles de contrats de la FIDIC. Le travail du groupe a été condensé dans plusieurs publications de grande qualité intitulées « Guides des EIC à l'attention des entrepreneurs », qui fournissent non seulement aux membres un bref aperçu des risques et des écueils potentiels des modèles de contrats FIDIC mais influencent aussi le débat sur des conditions contractuelles équitables et équilibrées en général.

Le groupe se concentre actuellement sur les mises à jour prévues de la suite de contrats 1999 de la FIDIC, dont la publication est prévue en 2016. Lors de la conférence annuelle 2014 de la FIDIC, les EIC ont déclaré que la dernière édition FIDIC contenait un profil de risque plutôt exigeant pour les entrepreneurs par rapport aux modèles précédents du siècle passé mais que – sauf pour le « Silver Book » – elle proposait toujours un bon équilibre des risques et des responsabilités entre les parties.

Lors de cette conférence, les EIC ont exprimé leurs préoccupations concernant les effets négatifs liés à l'utilisation abusive et libre des modèles FIDIC par de nombreux clients à travers le monde et ont suggéré une politique FIDIC stricte pour empêcher de telles pratiques indésirables. La FIDIC envisage actuellement d'introduire des « Golden Clauses » dans les Conditions Générales de la FIDIC de manière à contrecarrer les manipulations abusives des contrats FIDIC, lorsque l'intention des modèles est perdue.

II. Offres Anormalement Basses

Le groupe de travail « Conditions contractuelles » examine aussi les documents types d'appels d'offres et la politique en matière de marchés publics des banques multilatérales de développement. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) s'est adressée aux EIC en 2014 pour formuler des commentaires sur une révision éventuelle de la politique des BMD concernant les Offres Anormalement Basses (OAB). Actuellement, aucune des règles de passation de marchés des BMD ne contient de références aux OAB et le document type d'appel d'offres harmonisé des BMD pour des marchés des travaux ne comporte aucune clause qui permettrait de rejeter une offre uniquement sur la base d'un prix bas.

Les EIC ont exprimé leur soutien général en faveur d'une politique qui établirait qu'une offre soumise est considérée comme une OAB si le prix le plus bas se révèle être substantiellement, disons plus de 15 %, inférieur au deuxième prix le plus bas proposé et/ou inférieur de plus de 25 % à la moyenne des prix établis dans les offres. Toutefois, il faudrait prévoir certaines réserves, qualifications ou adaptations pour des ouvrages complexes ou innovants, comme des projets de conception-construction par exemple. En référence à la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés, les EIC recommandent qu'une analyse des offres en vue d'identifier une OAB éventuelle soit obligatoire et qu'une offre soit rejetée si elle s'avère être une OAB. Par contre, les EIC déconseillent en général un niveau plus élevé de garantie d'exécution car les conséquences négatives d'un tel « recours », y compris l'utilisation abusive potentielle par des clients, l'emporteraient largement sur les aspects positifs.

III. Politique en matière de passation de marchés de la Banque Mondiale

Le groupe de travail des EIC « Passation de marchés de la Banque Mondiale » a continué à examiner et à commenter les documents d'orientation et les documents de travail publiés par la Banque Mondiale en rapport avec la révision de ses politiques et procédures opérationnelles en matière de passation de marchés. La deuxième phase de la révision a été lancée en novembre 2013 et un « New Proposed Procurement Framework - Phase II » a été présenté aux Administrateurs de la Banque Mondiale en juillet 2014. À l'automne 2014, la Banque Mondiale a mené des consultations multipartites dans 37 pays avec plus de 1.500 participants représentant les gouvernements, le secteur privé, les universités et la société civile.

Le groupe a rédigé une prise de position qui répondait à plusieurs questions complexes, telles que la prise de décisions fondées sur le rapport qualité-prix, des modalités alternatives de passation de marchés, des appels d'offres internationaux, des seuils d'examen préalables, des mécanismes de réclamation, etc., sur lesquelles les parties prenantes avaient des opinions très divergentes quant à la meilleure approche à adopter. La prise de position a été soutenue par la CICA et envoyée à la direction de la Banque et aux Administrateurs européens de la Banque Mondiale. Plus généralement, les EIC ont critiqué le fait que la nouvelle politique générerait un haut degré d'incertitude, tant pour le personnel de la Banque que pour les pouvoirs adjudicateurs en raison de son imprécision et de son ambiguïté générales. La prise de position a été soumise en même temps qu'une position de la FIDIC, ce qui a permis de présenter une position unifiée de la part de l'industrie de la construction et du génie-conseil, sur la base de deux documents complémentaires. Le feed-back reçu des parties prenantes sera intégré dans la politique finale qui devrait être présentée pour approbation au Conseil d'administration à l'été 2015.

IV. Modèles de conception, construction et exploitation

Le groupe de travail des EIC « Afrique » s'est penché sur la révision d'une étude commandée par la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) concernant l'application de méthodes de conception-construction-exploitation (CCE) à des projets d'infrastructures financés par la CE dans les pays en développement. L'étude a mis en avant plusieurs avantages importants des contrats de conception-construction et de CCE par rapport à l'approche conventionnelle conception-soumission-construction, comme par exemple la livraison d'actifs à long terme plus efficaces et durables, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services aux utilisateurs finaux, le transfert de technologies vers les pays en développement, un meilleur contrôle des risques et le meilleur rapport qualité-prix dans la passation de marchés.

Alors que le groupe était d'accord sur bon nombre de conclusions de l'étude, il a incité la DG DEVCO à garantir une répartition équitable des risques contractuels. En ce qui concerne la responsabilité pour des études complémentaires, en particulier sur des informations géotechniques, le groupe a souligné que, par souci d'équité, le client doit toujours être responsable des informations fournies, vu que les entrepreneurs se fient à ces informations pour l'établissement de leurs offres et l'exécution des travaux.

La Commission européenne a approuvé la majorité des commentaires des EIC et a annoncé qu'elle ferait encore appel à l'expertise et aux conseils des EIC pour la rédaction de son nouveau modèle de contrat conception-construction.

V. Proposition « Blending 2.0 »

Le groupe a également continué à travailler sur sa proposition d'instrument de financement mixte révisé qui prône la combinaison de subventions européennes et de prêts européens à taux bonifiés pour des projets d'infrastructures du secteur public « non-commercialement viables » en Afrique (« Blending 1.0 ») avec un financement de banques commerciales couvert par des capacités d'assurance-crédit à l'exportation européennes (« Blending 2.0 »).

À la demande des EIC, la Commission européenne a organisé en juillet 2014 une table ronde avec des institutions européennes de financement du développement et des Agences européennes de Crédit à l'Exportation (ACE) pour discuter de la proposition des EIC de renforcer la collaboration entre ces institutions afin d'améliorer le programme de financement mixte de la Commission européenne. Les ACE qui étaient présentes ont aussi manifesté leur intérêt à soutenir des institutions de financement du développement (IFD) dans le cadre du financement de projets vu que cela leur permet d'être impliquées dans des projets à risques plus élevés, bien que dans des pays avec un niveau élevé de dette souveraine, comme en Afrique subsaharienne, des exigences concessionnelles puissent les contraindre à travailler avec des partenaires non souverains / privés. La Commission s'est engagée à aborder les principaux aspects de la table ronde avec les EIC dans le contexte du Groupe technique 6 de la Plateforme de l'UE pour le financement mixte dans la coopération extérieure (EUBEC). Dans ce groupe, les IFD et la Commission travaillent ensemble pour identifier des options concrètes sur la manière dont le financement mixte européen peut catalyser davantage le financement privé.

VI. Compétitivité internationale

Les EIC ont joué un rôle prépondérant dans les activités du groupe thématique sur la « Compétitivité internationale » coordonné par la Commission européenne et en mars 2015, ils ont participé, en tant que rapporteur, à la 3ème réunion du Forum stratégique tripartite de haut niveau concernant la communication de l'UE sur le plan d'action « Construction 2020 » de la Commission européenne. Cet événement auquel ont assisté des fonctionnaires et des experts des États membres, des parties prenantes et des services de la Commission avait pour but de faire le point sur la mise en œuvre actuelle de cette initiative sectorielle dans le cadre de la politique industrielle. Le Directeur général de la DG Entreprises et Industrie, Daniel Calleja Crespo, a souligné que l'une des priorités de la Commission consistait à améliorer l'accès des entreprises européennes aux marchés de construction dans les pays tiers.

Dans ce contexte, la proposition des EIC pour un « Blending 2.0 » a été adoptée en tant que principale recommandation. D'autres conclusions importantes ont porté sur le besoin de maximiser les avantages découlant des négociations actuelles sur les accords de libre-échange, en abordant par exemple la réglementation protectionniste américaine dans le secteur du dragage dans le contexte du TTIP, en favorisant les Eurocodes dans les pays tiers et en appliquant de bonnes pratiques dans l'exécution des accords de reconnaissance mutuelle concernant les qualifications professionnelles.

VII. Programme de Développement

Les NU sont en train d'établir leur futur programme de développement vu que la date butoir pour les objectifs du Millénaire pour le développement a été atteinte en 2015. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être adopté lors d'un sommet spécial à New York en septembre 2015. Dans le cadre de la préparation de ce programme, les EIC ont exprimé les avis respectifs de l'industrie européenne de la construction par le biais du comité consultatif du commerce et de l'industrie auprès de l'OCDE (BIAC).

La contribution des EIC et d'autres fédérations industrielles a conduit à un accord au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en décembre 2014 qui prône une définition plus large des flux d'aide. Cette nouvelle définition, provisoirement appelée « Total Official Support for Sustainable Development (TOSD, ou aide officielle totale pour le développement durable) » pourrait compléter les mesures d'Aide Publique au Développement (APD), couvrant la « totalité des flux de ressources étendus aux pays en développement et aux institutions multilatérales en faveur du développement durable et provenant de sources et d'interventions officielles, quels que soient les types d'instruments utilisés et les modalités associées ». Dans la pratique, cela signifierait que des prêts non concessionnels ainsi que le financement et l'assurance du crédit à l'exportation seraient pris en considération dans le nouveau paradigme. Ce nouveau mécanisme créera à son tour des incitants pour réaliser des efforts plus proactifs en vue de déployer des moyens publics de financement du développement de manière à générer davantage de financement privé pour le développement, dans le secteur des infrastructures également.

Ces changements doivent être confirmés au sommet des NU sur le financement du développement qui aura lieu à Addis Abeba en juillet 2015, avant d'être adoptés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 en septembre 2015.

C) Conférences EIC

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des représentants de toutes les fédérations membres sont invités à assister aux Assemblées générales des EIC qui sont suivies d'un Workshop. Ces Workshops sont soit axés sur un thème et mettent l'accent sur des conditions cadre spécifiques importantes pour tous les entrepreneurs internationaux européens, comme l'assurance-crédit à l'exportation, les garanties ou l'influence de l'informatique sur la construction, ou ils examinent la situation actuelle sur le marché de la construction d'une région spécifique. À ces occasions, il est fait appel pour les débats à l'expertise d'orateurs de haut niveau provenant de différentes institutions en dehors de l'industrie. Les conférences accueillent traditionnellement des directeurs internationaux de grandes entreprises européennes ainsi que d'industries afférentes.

Le 11 avril 2014, l'entreprise membre britannique Lagan construction a accueilli la conférence des EIC à Belfast, en Irlande du Nord avec un workshop sur L'impact des modèles de contrats novateurs sur la planification et l'exécution de grands projets complexes.

La conférence de l'automne qui a eu lieu le 17 octobre 2014 a été accueillie par la fédération membre portugaise FEPICOP à Porto avec un atelier sur Les perspectives pour les entrepreneurs européens sur le marché africain de la construction.

Pour les activités conjointes FIEC/ EIC, consultez la page 18.

Pour vous abonner à la Newsletter mensuelle des EIC et pour recevoir de plus amples informations sur les activités des EIC, les conférences et les membres, allez sur le site Internet des EIC **www.eic-federation.eu**.

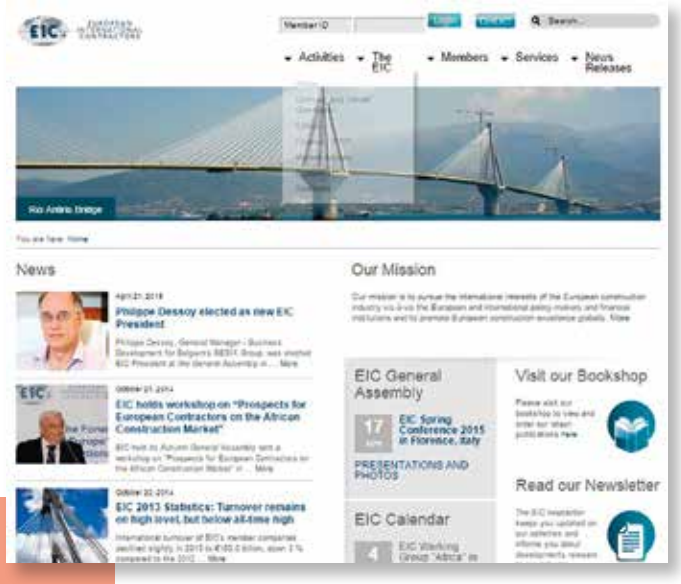

EIC publications

EIC Turnkey Contract, 1994

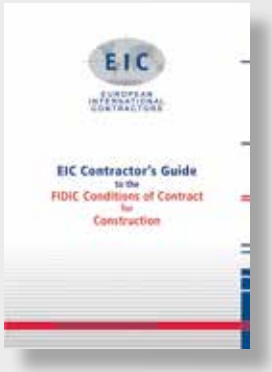

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Construction, 2002

EIC White Book on BOT/PPP, 2003

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Plant and Design-Build, 2003

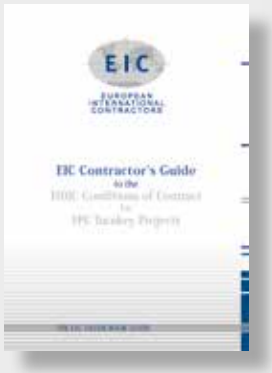

EIC Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for EPC Turnkey Projects, 2003

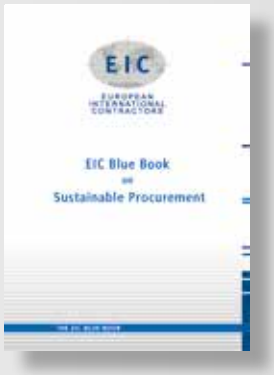

EIC Blue Book on Sustainable Procurement, 2004

Contractor's Guide to the FIDIC Conditions of Contract for Design, Build and Operate Projects, 2009

EIC/FIEC Memorandum on Frequently Asked Questions on Public-Private Partnerships (PPP), 2006

EIC Contractor's Guide to the MDB Harmonised Edition of the FIDIC Conditions of contract for Construction (June 2010), "The Pink Book Guide", 2011

Pour les publications de la FIEC, veuillez vous référer à la p. 68

CONFEDERATION OF INTERNATIONAL CONTRACTORS' ASSOCIATIONS (CICA)

Manuel R. Vallarino
Président
(FIIC, Panama)
(-12/2014)

Emre Aykar
CICA Président
(01/2015-)

CICA Vice-Président Senior
(FIEC, Turkey)
(-12/2014)

Roger Fiszelson
Directeur Général

A) Événements CICA

I. Réunions avec la Banque africaine de Développement (BAD)

La CICA a des contacts réguliers avec des représentants de la Banque Africaine de Développement. La CICA prévoit une mission au siège de la BAD à Abidjan en septembre 2015.

La CICA et la BAD prévoient de discuter des sujets d'intérêt communs suivants :

- Réforme de la politique de passation de marchés de la Banque ;
- Développement des infrastructures en Afrique, et notamment des thèmes tels que la formation professionnelle et le cofinancement avec des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement ;
- Partenariats public-privé ;
- Contrats de maintenance routière basés sur la performance et leur utilisation possible pour le développement et la formation de l'industrie locale.

II. Commission des Nations Unis pour le Droit Commercial International (CNUDCI)

La CICA participe à l'élaboration d'un Guide législatif de la CNUDCI, plus particulièrement du chapitre sur les risques liés aux projets et l'aide gouvernementale.

La CICA collabore aussi avec le Secrétariat de la CNUDCI et participe au groupe de travail CNUDCI sur la révision de la loi-type sur les PPP. La révision de la loi-type sur les PPP de la CNUDCI a été retirée du programme de travail officiel de la commission en juillet 2014. Néanmoins, elle sera de nouveau évoquée et le but est de poursuivre le travail afin qu'elle soit inscrite au programme officiel de la commission pour 2015.

III. Chambre de Commerce Internationale (CCI)

La CICA participe régulièrement aux activités du comité français de la CCI et aux réunions à Paris de plusieurs commissions internationales de la CCI :

- Droit commercial et pratique commerciale ;

- Responsabilité sociétale et lutte contre la corruption ;
- Propriété intellectuelle ;
- Commission sur l'Environnement et l'Energie : en 2015, la CICA contribuera au code de conduite sur le climat de la CCI.

IV. OCDE - Sécurité des Investissements dans la Région Méditerranéenne (ISMED)

La CICA contribue au travail accompli par le groupe de travail créé pour « Encourager les investissements en infrastructures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) ». Le groupe de travail aborde la manière de faciliter le processus décisionnel du secteur privé en vue d'investir dans des projets d'infrastructure dans la région MENA, y compris ceux réalisés par PPP. Les discussions portent en particulier sur la façon d'étendre l'utilisation des garanties et mécanismes de répartition des risques existants.

Quatre groupes de travail abordent les thèmes suivants :

- I Instruments d'atténuation des risques ;
- II Développement de l'arbitrage dans la région méditerranéenne ;
- III Atténuation des risques dans les PPP ;
- IV Financement islamique.

LA CICA dirige le Groupe de travail III.

La CICA participe à la rédaction d'un vadémécum simplifié sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance pour des PPP.

V. Dispute Resolution Board Foundation (DRBF)

La CICA collabore avec le Dispute Resolution Board Foundation pour organiser des événements sur la prévention des litiges et les techniques alternatives de règlement des litiges dans les projets de construction et d'infrastructures internationaux.

VI. FIDIC

La FIDIC a demandé à la CICA et aux EIC de revoir et de commenter le projet de révision du Livre Blanc FIDIC. La CICA et les EIC analysent le projet de Livre Blanc FIDIC révisé qui devrait être adapté à la relation entre ingénieurs et entrepreneurs.

VII. Banque Mondiale – International Advisory Group for Procurement (IAGP)

Le Caire, 17 et 18 février 2015

La CICA a participé avec les EIC au Conseil de l'IAGP au Caire les 17 et 18 février 2015. Le monde de la construction (FIDIC EIC CICA) n'est pas satisfait du projet de réforme qui a été présenté par l'OPCS. De nombreux textes semblent flous ou ambigus, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Renforcement des capacités
- Renforcement institutionnel
- Prise de décisions fondées sur le rapport qualité-prix
- Marchés publics durables
- Appels d'offres internationaux
- Modalités alternatives de passation de marchés
- Intégrité
- Supervision bancaire

Des observations et des désaccords ont été formulés dans une lettre rédigée conjointement par la FIDIC, les EIC et la CICA pendant la réunion au Caire. Une lettre reprenant nos préoccupations a aussi été adressée aux Directeurs exécutifs.

VIII. Réunion Comité - Conseil au Brésil

Brasilia, 27 et 28 avril 2015

La réunion entre le Comité et le Conseil de la CICA a eu lieu à Brasilia les 27 et 28 avril 2015.

En plus des thèmes de la CICA, plusieurs tables rondes ont été organisées :

- Présentation du Centre d'excellence international sur le partenariat public privé (PPP) de l'UNECE
- Prévention et règlement des litiges dans des contrats PPP
- Tour d'horizon des PPP au Brésil et dans le monde
- Marché de financement à long terme et ses sources
- Garanties - moyens opérationnels de redresser la situation actuelle ainsi qu'un workshop sur les « Opportunités en matière de PPP – Présentation de projets brésiliens en phase de démarrage ».

Le Ministre brésilien de la Planification, Nelson Barbosa, sera présent pour inaugurer l'événement. Des représentants de l'administration brésilienne participeront aussi à cet événement.

IX. CHINCA 6e III&CF

Macao, 4 et 5 mai 2015

Suite à une demande de la CHINCA, la CICA participera au 6e Forum sur la Construction et les Investissements en Infrastructures au niveau international à Macao en juin 2015. Le thème qui sera abordé par la CICA est actuellement en discussion avec la CHINCA.

B) Groupes de Travail de la CICA.

I. Groupe de Travail PPP

Ce groupe est dirigé par Vincent Piron, l'ancien Directeur du Développement chez Vinci.

La CICA participe à la création, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), d'un Centre d'Excellence PPP consacré aux pratiques, institutions et lois.

Le Centre d'Excellence aura une double fonction : collecte, analyse et propositions de textes et de bonnes pratiques dans le cadre du Centre de Connaissances, d'une part, et actions de renforcement des compétences des fonctionnaire dans les pays émergents et en développement par le biais d'un Centre de Formation, d'autre part. Une association d'experts indépendants et multidisciplinaires, ETIC-PPP, a été créée pour réunir les compétences requises, permettant de couvrir les diverses disciplines (juridique, économique, financière et technique) contribuant à la réalisation réussie de projets PPP durables.

La CICA organisera un événement à Paris pour lancer ce Centre d'Excellence international qui est créé en France sous l'égide de l'UNECE. Ce processus fait seulement partie du projet de création de plateformes régionales, en tenant compte des conditions juridiques et culturelles prévalant dans les différentes zones géographiques. Le but est d'attirer des investissements financiers à long terme (assurance, capitaux privés, fonds de pension privés, etc.) pour les infrastructures.

II. Groupe de Travail Well Prepared Project (WPP - Projet bien préparé).

Ce groupe est dirigé par Michel Demarre, Directeur Général SEFI, Vice-président de la Commission Europe et International de la FNTP, et ancien Président des EIC. Le travail préliminaire se poursuivra avec l'Association Internationale Permanente des Congrès de la Route (AIPCR) et la FIDIC.

III. Groupe de Travail Sustainable Business (Entreprise durable)

Ce groupe de travail est relancé. Un nouveau directeur doit être désigné pour ce groupe de travail lors de la prochaine réunion du Comité et du Conseil de la CICA à Brasilia en avril 2015.

Le Groupe de Travail CICA sur l'Entreprise Durable représente un forum dans lequel des représentants de l'industrie de la construction peuvent discuter de sujets liés au changement climatique, à l'environnement et à la construction durable afin d'échanger des informations, de promouvoir l'entrepreneuriat écologique, d'étoffer leurs connaissances des bonnes pratiques dans le monde entier et de contribuer à l'élaboration de nouvelles réglementations qui seront émises par les institutions internationales. Dès lors, le travail accompli par ce Groupe donnera lieu à des prises de position et des propositions

de la CICA. Les fédérations régionales de la CICA désigneront des experts qui participeront au travail du groupe de travail Sustainable Business de la CICA.

IV. Création d'un nouveau Groupe de Travail sur le Financement à long terme des Infrastructures

Lors de la réunion du Comité et du Conseil de la CICA à Paris les 17 et 18 novembre 2014, il a été décidé de créer un nouveau Groupe de Travail sur le Financement à long terme des Infrastructures.

Son but est de renforcer la reconnaissance de la contribution des infrastructures au développement, à la croissance économique et à l'emploi.

Les principaux objectifs de ce Groupe de Travail de la CICA seront :

- Identifier avec précision les conditions requises pour générer un financement à long terme ;
- Faire connaitre les solutions et les propositions de l'industrie de la construction ;
- Actions de lobbying, au niveau national et régional, entreprises par la CICA et d'autres organisations professionnelles à l'échelle mondiale, pour assurer la promotion de leur analyse et des propositions.

Quoi de neuf sur www.cica.net ?

La CICA met régulièrement en ligne, à l'attention des Membres et Amis, des études et des articles sur l'activité internationale des entreprises de construction. Le site est actuellement en révision en vue d'améliorer sa lisibilité et son accessibilité. Les zones d'accès libre au site Internet seront étendues afin d'offrir une meilleure visibilité de la CICA.

V. La CICA a approuvé l'adhésion d'un nouvel Ami :

Orascom Construction (OC) est une grande entreprise internationale de construction et d'ingénierie, spécialisée dans les projets d'infrastructures, industriels et commerciaux au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, aux États-Unis et dans les pays du Pacifique pour des clients privés et publics. Orascom Construction emploie près de 53 000 personnes dans plus de 20 pays.

Plus d'informations disponibles sur **http ://www.orascom.com**

Voir la liste de tous les Amis CICA sur : **www.cica.net**

Danemark © Keiler - fotolia.com

" Il a été décidé de créer un nouveau Groupe de Travail sur le Financement à long terme des Infrastructures [...] renforcer la reconnaissance de la contribution des infrastructures au développement, à la croissance économique et à l'emploi. "

EUROPEAN CONSTRUCTION FORUM (ECF)

Michail Daktylidis, GR
Vice-Président en charge de ECF

Ulrich Paetzold, FIEC
Rapporteur

A) Qu'est-ce que le European Construction Forum (ECF) ?

L'ECF est une plate-forme de coopération regroupant des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire.

B) Quels sont les objectifs de l'ECF ?

- L'objectif principal de l'ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.
- À terme, cela devrait conduire à :
  - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur
  - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur.

C) La nouvelle Commission européenne

Suite à sa demande d'un « Commissaire à la construction », l'ECF s'attend à présent à ce que la nouvelle structure, composée des Vice-Présidents et des Commissaires, assure la coordination des actions de la CE dans le secteur de la construction.

Bâtir la prospérité pour l'avenir de l'Europe – Un Manifeste d'action du European Construction Forum (version révisée du 28/1/2013)

Ce Manifeste, qui a été présenté le 29/1/2013 lors du Forum de haut niveau de l'UE intitulé « Communication sur la compétitivité », par le Vice-Président de la FIEC, Paolo Astaldi, au nom des participants de l'ECF, n'a rien perdu de son importance pour le travail en cours, à présent intitulé « Construction 2020 » **(voir page 14)**

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
Croissance économique et création d'emplois ▶ Des retombées positives pour l'économie dans son ensemble grâce à l'effet multiplicateur dû à la contribution importante du secteur de la construction dans le PIB de l'UE ▶ Des bâtiments et des infrastructures bien conçus et durables, essentiels pour la future croissance de l'Europe ▶ Des emplois écologiques basés sur une connaissance approfondie des techniques et des matériaux qui s'inscrivent dans une culture de la santé et de la sécurité ▶ Identification et anticipation des besoins en main-d'oeuvre qualifiée en vue d'une orientation politique adéquate	**Cadre politique intégré** ▶ Établir un cadre réglementaire stable, coordonné et de longue durée pour garantir une croissance durable et compétitive ▶ Mettre en oeuvre des politiques basées sur des analyses d'impact qui mettent au même niveau les trois piliers de la durabilité ▶ Promouvoir les activités de rénovation et de nouvelles solutions novatrices et efficaces dans les bâtiments et les infrastructures, en vue d'obtenir des bâtiments plus économes (tant neufs qu'existants), avec une consommation d'énergie quasi nulle ▶ Donner la priorité à la modernisation des infrastructures, y compris les réseaux intelligents pour la distribution d'énergie et les réseaux de transport durables ▶ Adopter un système d'évaluation axé sur un cycle de vie complet pour les bâtiments ▶ Investir dans la formation, l'enseignement et les qualifications des travailleurs, en allant au-delà de l'échange d'informations et de bonnes pratiques
Engagement en faveur de l'innovation ▶ Fort engagement en faveur de l'innovation dans l'activité quotidienne des entreprises ▶ Promouvoir la R & D grâce à une participation proactive aux programmes de recherche de l'UE et aux plateformes industrielles ▶ Identification des lacunes technologiques tout au long de la chaîne de valeur de la construction en réponse à la volonté d'innovation de la Commission	**Stimuler les investissements dans la recherche et l'innovation** ▶ Tenir pleinement compte du rôle stratégique du secteur de la construction dans le budget proposé pour le programme Horizon 2020 ▶ Encourager le recours aux Fonds structurels et de cohésion pour stimuler les investissements dans des bâtiments et des infrastructures efficaces sur le plan énergétique ▶ Soutenir un transfert technologique efficace

Ce que le secteur de la construction peut offrir	Les décisions que les hommes politiques européens devraient prendre
Respect de l'environnement ▶ Améliorations dans l'utilisation des ressources et l'efficacité énergétique ▶ Contribution aux infrastructures d'énergie et de transport.	**Mener une politique environnementale cohérente** ▶ Assurer une cohérence et une intégration entre la politique environnementale et les politiques visant à stimuler la croissance dans l'industrie ▶ Donner la priorité à l'optimisation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments ▶ Établir des cadres réglementaires adéquats pour le recyclage et la gestion des déchets
Répondre aux besoins sociaux ▶ Engagement en faveur d'un environnement bâti sûr et de qualité, adapté aux défis démographiques et sociaux ▶ Solutions pour des logements abordables ▶ Construction résistante et capable de faire face au changement climatique	**Développer une politique du logement durable** ▶ Concevoir des systèmes de planification et de permis qui facilitent de nouveaux développements (l'UE devrait comparer différents systèmes de planification régionaux) ▶ Faciliter l'accès au crédit pour investir dans des logements abordables ▶ Octroyer des incitants fiscaux mesurés et proportionnés pour la construction et la rénovation de logements

Le secteur de la construction appelle la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres à coordonner leurs efforts à tous les niveaux gouvernementaux afin de mettre en oeuvre des politiques et des lois cohérentes et équilibrées sur la base d'un traitement équitable entre les acteurs privés et publics ainsi qu'entre l'UE et les pays tiers.

Plus spécifiquement, les décideurs politiques nationaux et européens devraient garantir une cohérence entre leurs décisions politiques et les décisions qui en découlent en matière d'investissements, même si cela requiert des dérogations ponctuelles aux principes du pacte de stabilité.

ECF

L'ECF élaborera des actions spécifiques sur la base de ce Manifeste et de l'agenda européen.

Site web : **www.ecf.be**

COMMUNICATION

Ricardo Gomes, PT
Vice-Président en charge de la Communication

Marie-Cécile Bailly, FIEC
Chargée de Communication

www.fiec.eu

- La partie publique du site présente les activités de la FIEC et les préoccupations de l'industrie européenne de la construction. Il est destiné à un public externe et contient des dossiers thématiques, des sujets d'actualité et des prises de position

- La partie « Pour nos membres », dont l'accès est protégé, contient l'outil de communication qui relie la FIEC à ses fédérations membres.

Publications périodiques de la FIEC

La FIEC publie un document donnant des informations sur l'activité de la construction en Europe. Il traite chaque pays de façon singulière et l'Europe de façon globale sous les aspects suivants :

- aperçu économique général (situation économique générale, politique économique générale, politique gouvernementale en relation à l'industrie de la construction)

- activité globale de la construction (y inclus l'emploi)

- nouvelles constructions résidentielles

- réhabilitation et maintenance des bâtiments résidentiels

- bâtiments non résidentiels

- génie civil et construction internationale

Les données s'étalent sur une période de 5 à 10 ans. Les prévisions vont jusqu'à un an maximum.

Publications périodiques de la FIEC

- **Manifeste de la FIEC :**

  En anticipation des élections du Parlement européen et de la constitution de la nouvelle Commission, la FIEC a publié son « Manifesto for action » pour le prochain terme de l'Europe 2014-2019.
  Le Manifeste de la FIEC définit 10 champs d'action qui jouent un rôle clé dans l'établissement du cadre adéquat pour permettre au secteur de la construction d'être réellement un levier efficace pour la croissance et l'emploi dans tous les domaines de l'industrie européenne, d'une manière durable et tournée vers l'avenir.

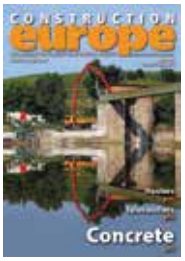

- **Article dans « Construction Europe » (10/an)**

  La FIEC collabore depuis de nombreuses années avec le magazine « Construction Europe », dans lequel elle publie tous les mois un article d'actualité européenne.

- **La Construction en Europe – Chiffres clés (1/an)**

  Cette publication, dans un format de poche très pratique, présente au lecteur un bref aperçu des chiffres clés essentiels de la construction européenne et internationale et présente la FIEC en quelques mots.

- **Rapport Annuel (1/an)**

  Ce document donne une vue d'ensemble des thèmes et des prises de positions de la FIEC dans la période séparant deux assemblées générales.

L'Europe en Construction : 100 ans de FIEC (2005)

Les Principes de la FIEC relatifs au Développement Durable (2005)

Déclaration FIEC/EIC concernant la prévention de la corruption dans l'industrie de la construction (2009)

Toutes ces publications ainsi que plus d'informations peuvent être obtenues auprès du bureau de la FIEC à Bruxelles.
Pour les publications des EIC, veuillez vous référer à la p. 60

Représentants de la FIEC à des conférences et des débats (sélection)

Questions économiques et juridiques

Réunion à la fédération membre belge Confédération Construction
Bruxelles, BE (21/8/2014)
« Derniers développements concernant les règles en matière de marchés publics »,
présentation (FR) par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques

Groupe de travail spécial CE-BEI-EM « Développement d'une réserve de projets d'investissement dans l'UE »
BEI Luxembourg, LU (24/11/2014)
« Production, services, partenariat social – La contribution de l'industrie de la construction »,
présentation (EN) par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Réunion avec la DG ECFIN de l'UE et des acteurs privés
Bruxelles, BE (13/1/2015)
« Un plan d'investissement pour l'Europe – Contribution du secteur privé »,
Participation de Johan Willemen, Président de la FIEC - Kjetil Tonning, Vice-Président TEC de la FIEC et Vincent Piron (Vice-Président GT « Infrastructures et financement »)

Conférence de la fédération suisse INFRA
Lausanne, CH (3/2/2105)
« Infrastructures européennes – Vision européenne du réseau et investissements innovants »,
présentation (FR) par Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques

Conférence européenne « Single Market Forum 2014 – Towards a Strategic Implementation of the New EU Public Procurement Directives »
Rome, IT (13/2/2015)
Présentation (EN) par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Réunion avec la DG ECFIN de l'UE et des acteurs privés Bruxelles, BE (28/4/2015)
« Un plan d'Investissement pour l'Europe »,
Intervention (EN) de Guillermo Aparicio, Vice-Président MEDA de la FIEC et de Duccio Astaldi, Vice-Président EIC de la FIEC, tous deux également membres du Comité de Direction des EIC

Séminaire européen FETBB - Mise en œuvre et application de la directive européenne sur les marchés publics
Francfort, DE (28/5/2105)
« Les éléments sociaux dans les marchés publics. Un choix politique, une nécessité ou simplement de l'argent gaspillé »,
Intervention (EN) de Christine Le Forestier, Directrice des Affaires Économiques et Juridiques

Questions sociales

Ateliers – Projet FIEC / FETBB « Actualisation et promotion du site Internet Détachement »
- Riga (Lettonie) (10/10/2014)
- Prague (République tchèque) (4/11/2014)
- Ljubljana (Slovénie) (4/12/2014)

Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Séminaires FETBB / FIEC « Guide pour l'élaboration d'un système de gestion S&S » et « Modules d'information pour un traitement plus sûr de l'amiante »
- Ljubljana (Slovénie) (14-15/4/2014)
- Budapest (Hongrie) (14-15/5/2014)
- Istanbul (Turquie) (29-30/9/2014)
- Sofia (Bulgarie) (20-21/10/2014)
- Bruxelles (14/11/2014)

Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Séminaire européen FIEC-FETBB « Vers l'instauration d'une carte d'identité sociale dans le secteur de la construction »
Thon Hotel City Center, Bruxelles, BE (17-18/11/2014)
Intervention (EN) de Johan Willemen, Président de la FIEC
Participation au groupe de discussion de Rossella Martino (IT-ANCE), Présidente de SOC-Enrique Corral (ES-CNC), Soren Langen Nielsen (DK), Gabriel Delporte (BE-Confédération Construction)
Modérateur : Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Séminaire de clôture du projet FIEC-FETBB « Initiatives pour l'emploi des jeunes dans l'industrie de la construction »
Bruxelles (25/11/2014)
Présentation par Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Conférence finale - Projet « ENFOSTER – ENFOrcement STakeholders coopERation »
CESE, Bruxelles, BE (16/1/2015)
« Détachement des travailleurs dans l'UE : enjeux de la mise en œuvre, pratiques et coopération entre les partenaires sociaux et les autorités de contrôle »
Intervention (EN) de Domenico Campogrande, Directeur des Affaires Sociales

Événement Partenaire de la campagne OSHA avec Mme Thyssen
Bruxelles (5/3/2015)
Participation de Vincent Detemmerman, Directeur des Affaires européennes et internationales (BE-Confédération Construction)

Questions techniques et environnementales

Conférence annuelle CEN/CPE du réseau du secteur de la construction
Bruxelles (18/6/2014)
Intervention (EN) de Jan Coumans, Président TEC-1

Conférence – MACIF-CESE -Institut Jacques Delors
Paris, FR (29/9/2014)
« Un modèle participatif pour l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction »,
Intervention (EN) de Sue Arundale, Directeur des Affaires Techniques et Environnementales

Conférence CIPRE « Critical Infrastructure Protection and Resilience Europe »
La Haye , NL (4/3/2015)
« Construction intelligente – systèmes, modélisation, conception intelligente et matériaux spécialisés pour des infrastructures nationales critiques plus sûres »,
Présentation (EN) par Johan Willemen, Président de la FIEC

Questions européennes et propres à la FIEC

Fédération membre allemande HDB, réunion BFA (Special Foundation Works)
Bureaux HDB, Berlin, DE (23/9/2014)
Défendre les intérêts de l'industrie de la construction au niveau européen
Présentation (EN) par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Assemblée générale annuelle de l'EFFC
Pullman Hotel, Bucarest, RO (10/10/2014)
Défendre les intérêts de l'industrie de la construction au niveau européen
Présentation (EN) par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Audition CESE « La lutte contre la corruption dans l'UE : les inquiétudes des entreprises et de la société civile »
CESE, Bruxelles, BE (26/3/2015)
Préoccupations et attentes – Quelles devraient être les prochaines étapes dans l'UE : propositions concrètes
Présentation (EN) par Ulrich Paetzold, Directeur Général de la FIEC

Conférence de l'ELA (European Lift Association)
Paris, FR (28/4/2015)
La scène européenne de l'énergie et de la construction
Présentation (EN) par Vincent Detemmerman, Directeur des Affaires européennes et internationales (BE-Confédération Construction)

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE LA FIEC

AT

Bundesinnung Bau – BI Bau
Schaumburgergasse 20/8

AT – 1040 Wien

T (+43.1) 718.37.37.0
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http ://www.bau.or.at

Fachverband der Bauindustrie – FVBI
Schaumburgergasse 20/8
AT – 1040 Wien

T (+43.1) 718.37.37.0
F (+43.1) 718.37.37.22
office@bau.or.at
http ://www.bau.or.at

BE

Confédération Construction
34-42 rue du Lombard
BE – 1000 Bruxelles

T (+32.2) 545.56.00
F (+32.2) 545.59.00
info@confederationconstruction.be
http ://www.confederationconstruction.be

BG

Bulgarian Construction Chamber – BCC
6 Mihail Tenev Str.
BG – 1784 Sofia

T (+359.2) 806.29.11 / 806.29.62
F (+359.2) 963.24.25
office@ksb.bg
http ://www.ksb.bg

CH

Schweizerischer Baumeisterverband – SBV
Société Suisse des Entrepreneurs – SSE
Weinbergstraße 49 – Postfach 198
CH – 8042 Zürich

T (+41.44) 258.81.11
F (+41.44) 258.83.35
verband@baumeister.ch
http ://www.baumeister.ch

CY

Federation of the Building Contractors Associations of Cyprus – OSEOK
3A, Androcleous Str.
CY – 1060 Nicosia

T (+357.22) 75.36.06
F (+357.22) 75.16.64
oseokseo@cytanet.com.cy
http ://www.oseok.org.cy

CZ

Association of Building Entrepreneurs of the Czech Republic – SPS
(-12-2014)

DE

Hauptverband der Deutschen Bauindustrie e.V. – HDB
Kurfürstenstraße 129
DE – 10785 Berlin

T (+49.30) 212.86.0
F (+49.30) 212.86.240
info@bauindustrie.de
http ://www.bauindustrie.de

Zentralverband des Deutschen Baugewerbes – ZDB
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 20.31.40
F (+49.30) 20.31.44.19
bau@zdb.de
http ://www.zdb.de

DK

Dansk Byggeri
Nørre Voldgade 106
Postboks 2125
DK – 1015 Kobenhavn K

T (+45) 72 16 00 00
F (+45) 72 16 00 10
info@danskbyggeri.dk
http ://www.danskbyggeri.dk

EE

Estonian Association of Construction Entrepreneurs – EACE
Pärnu mnt 141
EE – 11314 Tallinn

T (+372) 687 04 35
F (+372) 687 04 41
eeel@eeel.ee
http ://www.eeel.ee

ES

Confederación Nacional de la Construcción – CNC
C/ Diego de León 50
ES – 28006 Madrid

T (+34.91) 562.45.85 / 561.97.15
F (+34.91) 561.52.69
cnc@cnc.es
http ://www.cnc.es

FI

Confederation of Finnish Construction Industries – RT
Unioninkatu 14 – PO Box 381
FI – 00131 Helsinki 13

T (+358.9) 129.91
F (+358.9) 628 264
rt@rakennusteollisuus.fi
http ://www.rakennusteollisuus.fi/

FR

Fédération Française du Bâtiment – FFB
33 avenue Kléber
FR – 75784 Paris Cedex 16

T (33-1) 40.69.51.00
F (33-1) 45.53.58.77
diallom@national.ffbatiment.fr
http ://www.ffbatiment.fr

Fédération Nationale des Travaux Publics – FNTP
3 rue de Berri
FR – 75008 Paris

T (33-1) 44.13.31.44
F (33-1) 45.61.04.47
fntp@fntp.fr
http ://www.fntp.fr

GR

Association Panhellénique des Ingénieurs Diplômés Entrepreneurs de Travaux Publics – PEDMEDE
23 rue Asklipiou
GR – 106 80 Athènes

T (+302.10) 361.49.78
F (+302.10) 364.14.02
info@pedmede.gr
http ://www.pedmede.gr

HR

HUP – UPG
Radnička cesta 52
HR – 10 000 Zagreb

T (+385 1) 4897.580
F (+385 1) 4897.556
upg@hup.hr
http ://www.hup.hr

HU

National Federation of Hungarian Contractors – ÉVOSZ
Döbrentei tér 1.
HU – 1013 Budapest

T (+36.1) 201.03.33
F (+36.1) 201.38.40
evosz@evosz.hu
http ://www.evosz.hu

IE

Construction Industry Federation – CIF
Construction House
Canal Road
IE – Dublin 6

T (+353.1) 40.66.000
F (+353.1) 496.69.53
cif@cif.ie
http ://www.cif.ie

IT

Associazione Nazionale Costruttori Edili – ANCE
Via Guattani 16-18
IT – 00161 Roma

T (+39.06) 84.56.71
F (+39.06) 84 56 75 50
info@ance.it
http ://www.ance.it

Associazione Imprese Generali – AGI
(-12-2014)

LT

Lithuanian Builders Association – LSA
Lukiškių st. 5-501, 502
LT – 01108 Vilnius

T (+370) 52 12 59 01
F (+370) 52 12 59 01
info@statybininkai.lt
http ://www.statybininkai.lt

LU

Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics – GEBTP
7 rue Alcide de Gasperi
LU – 1615 Luxembourg

T (+352) 43.53.66
F (+352) 43.23.28
group.entrepreneurs@fedil.lu
http ://www.fedil.lu

MT

Federation of Building and Civil Engineering Contractors – FOBC
c/o AX Holdings Limited,
AX House,
Mosta Road
MT – Lija LJA 9010

T (+356) 233 12 345
F (+356) 214 11 698
axuereb@axholdings.com.mt

NL

Bouwend Nederland
Postbus 340
NL – 2700 AH Zoetermeer

T (+31-79) 325 22 52
F (+31-79) 325 22 90
info@bouwendnederland.nl
http ://www.bouwendnederland.nl

NO

Entreprenørforeningen – Bygg og Anlegg
EBA
P.O. Box 5485 Majorstuen
NO – 0305 Oslo

T (+47) 23 08 75 00
F (+47) 23 08 75 30
firmapost@ebanett.no
http ://www.eba.no

PL

Korporacja Przedsiebiorcow Budowlanych
KPB UNI-BUD
(-12-2014)

PT

Portuguese Federation of construction and public works' industry – FEPICOP
Praça de Alvalade, n.º 6, 7º Fte
PT – 1700 – 036 Lisboa

T (+351.21) 311 02 00
F (+351.21) 355 48 10
fepicop@fepicop.pt
http ://www.fepicop.pt

RO

The Romanian Association of Building Contractors – ARACO
17 Papiu Ilarian Street
cod 031691, Sector 3
RO – Bucharest

T (+40.21) 316.78.96
F (+40.21) 312.96.26
contact@araco.org
http ://www.araco.org

SE

Sveriges Byggindustrier – BI
Storgatan 19
BOX 5054
SE – 102 42 Stockholm

T (+46.8) 698 58 00
F (+46.8) 698 59 00
info@bygg.org
http ://www.bygg.org/

SI

Chamber of Construction and Building Materials Industry of Slovenia - CCBMIS
Dimiceva 13
SI – 1504 Ljubljana

T (+386 1) 58 98 242
F (+386 1) 58 98 200
zgigm@gzs.si
http ://www.gzs.si

SK

Zvaz stavebnych podnikatelov Slovenska – ZSPS
Sabinovska 14
SK – 821 02 Bratislava

T (+421.2) 43 633 263
F (+421.2) 43 426 336
sekretariat@zsps.sk
http ://www.zsps.sk

TR

Turkish Contractors Association – TCA
Birlik Mahallesi, Dogukent Bulvari, 447.
Sokak No. 4
TR – 06610 Cankaya-Ankara

T (+90.312) 439.17.12/13
F (+90.312) 440.02.53
tmb@tmb.org.tr
http ://www.tmb.org.tr

Membres associés :

BFW

Bundesverband Freier Immobilien- und Wohnungsunternehmen e.V.

Kurfürstendamm 57

DE – 10707 Berlin

T (+49.30) 327 81-0
F (+49.30) 327 81-299
office@bfw-bund.de
http ://www.bfw-bund.de

EFFC

European Federation of Foundation Contractors
Forum Court
83 Copers Cope Road
Beckenham
GB – Kent BR3 1NR

T (+44.208) 663.09.48
F (+44.208) 663.09.49
effc@effc.org
http ://www.effc.org

EQAR

European Quality Association for Recycling e.V.
Kronenstraße 55-58
DE – 10117 Berlin

T (+49.30) 203.14.575
F (+49.30) 203.14.565
mail@eqar.info
http ://www.eqar.info

Membre de :

CICA

Confederation of International Contractors' Associations
Rue de Berri 3
FR – 75008 Paris

T (+33) 1 58 56 44 20
F (+33) 1 58 56 44 24
cica@cica.net
http :// www.cica.net

En étroite coopération avec :

EIC

European International Contractors
Kurfürstenstrasse 129
DE – 10785 Berlin

T (+49) 30 212 86 244
F (+49) 30 212 86 285
info@eicontractors.de
http ://www.eicontractors.de

Accord de Coopération :

NFB

National Federations of Builders
Spectrum House, Suite AF29,
Beehive Ring Road, Gatwick,
UK -West Sussex, RH6 0LG

T (+44) 8450 578160 / 1293 586540
F (+44) 8450 578161 / 1293 536827
paul.bogle@builders.org.uk
http ://www.builders.org.uk

Design inextremis.be

Original : Anglais

Traductions française et
allemande DSDB Bruxelles

© 2015 FIEC, Tous droits réservés

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu
de sources
responsables
FSC® C004965

Design inextremis.be

COMPETITIVENESS
SOCIAL INFRASTRUCTURE
WATER NETWORKS
GROWTH
ENVIRONMENT
ENERGY NETWORKS
TRANSPORT INFRASTRUCTURE
EMPLOYMENT
ENERGY EFFICIENCY
IT-NETWORKS

CONSTRUCTION IS THE SOLUTION INDUSTRY

YOUTH EMPLOYMENT
ENERGY PRODUCTION
RESOURCE EFFICIENCY
STANDARDISATION
JOBS
SKILLS TRAINING/EDUCATION
CLIMATE CHANGE
INFRASTRUCTURE
RECYCLING
INNOVATION

FIEC

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE
DE LA CONSTRUCTION

« Association déclarée » selon la loi
française du 1er juillet 1901 ;
Préfecture de Police, Paris, N°69921.P

Siège social :
Rue Washington 10
F-75008 Paris

Avenue Louise 225
B-1050 Bruxelles
T +32(0)2 514.55.35
F +32(0)2 511.02.76
info@fiec.eu
www.fiec.eu

Photo : Pakhnyushchyy - Fotolia.com